

ÉCONOMIE

Tarifs douaniers:
Trump lance
un ultimatum à Xi
B 2

CULTURE

L'après-Castro
s'expose à Montréal
B 8

CULTURE

La presse américaine
accuse Google
de s'enrichir
grâce à elle
B 7



ÉCONOMIE

Pénurie
de travailleurs:
urgence à Québec

À 2,8 %, le taux de chômage
a fracassé un nouveau record

ISABELLE PORTER
À QUÉBEC
LE DEVOIR

Les allègements fiscaux aux travailleurs plus âgés accordés au printemps par Québec et Ottawa sont insuffisants selon les milieux d'affaires de Québec. « Il y a des gestes qui ont été posés, mais on pense qu'ils sont un peu timides », a déclaré Jean Saint-Gelais, président du Comité permanent des gens d'affaires créé par la Ville et p.-d. g. du groupe d'assurance La Capitale.

Le dernier budget fédéral, en mars, prévoyait des mesures pour que les personnes de 65 ans et plus soient moins pénalisées dans le programme de supplément au revenu lorsqu'elles décident de rester ou de retourner sur le marché du travail.

Or cette mesure est pour l'instant sans effet puisqu'elle « sera applicable uniquement à partir de l'année 2020 », note le Comité dans un rapport rendu public lundi.

Faire plus, rapidement

Quant aux allègements prévus dans le budget du Québec, ils touchent seulement les gens de 60 à 64 ans, déplore-t-il en priant les gouvernements d'en faire « davantage, rapidement ».

Vendredi, Statistique Canada a révélé que le taux de chômage en mai avait encore baissé dans la région métropolitaine de Québec, atteignant un nouveau plancher historique de 2,8 %, le plus bas de toutes les municipalités du Canada.

« À 2,8 %, la disponibilité de main-d'œuvre n'est plus au rendez-vous, et il faut trouver des solutions à court terme », a souligné Line Lagacé, vice-présidente de Québec International.

Le manque de main-d'œuvre est particulièrement criant dans les secteurs du tourisme, de la santé et des nouvelles technologies.

À la fin février, les employeurs de Québec s'étaient réunis pour trouver des solutions à ce problème. L'ajout d'incitatifs fiscaux pour les travailleurs âgés fait partie des solutions qui ont été ciblées à cette occasion.

Le comité en a soumis cinq autres: sensibiliser la population à l'importance de l'immigration; accompagner les entreprises qui ont besoin d'aide pour recruter; regrouper les services aux immigrants; reconnaître leurs diplômes; et mettre en œuvre un projet-pilote visant la venue rapide de travailleurs temporaires.

Priorité de traitement

Ce projet-pilote vise notamment à soustraire les employeurs qui font venir des travailleurs temporaires étrangers à l'obligation de remettre à Ottawa une étude d'impact sur le marché du travail. Les demandes des entreprises participantes seraient traitées en priorité dans un délai de moins de 8 semaines plutôt que 9 mois comme actuellement.

Les demandes de résidence permanente, elles, seraient traitées en priorité en moins de six mois à partir de l'embauche, plutôt que deux ans.

M^{me} Lagacé fait remarquer que d'autres projets-pilotes spécifiques en immigration sont déjà offerts ailleurs au Canada comme c'est le cas, depuis 2017, dans les Maritimes avec le projet Canada Atlantique.

Il y a des
gestes
qui ont été
posés,
mais on
pense qu'ils
sont un peu
timides

JEAN SAINT-GELAIS



Le premier ministre François Legault à la Conférence de Montréal, lundi
JACQUES NADEAU
LE DEVOIR

III CONFÉRENCE DE MONTRÉAL

La rareté de main-d'œuvre
forcera le Québec à s'ouvrir
aux travailleurs étrangers

ÉRIC DESROSIER
LE DEVOIR

La rareté de main-d'œuvre forcera les entreprises québécoises à s'ouvrir davantage à l'embauche des immigrants, pensent des experts.

« Les choses sont déjà en train de changer », a estimé lundi la directrice générale de l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés, Manon Poirier, lors d'un panel sur la question organisé dans le cadre de la 25^e Conférence de Montréal du Forum économique international des Amériques, qui se tient dans la métropole pendant trois jours.

« Peut-être plus par nécessité que par conviction, mais les employeurs font de plus en plus d'efforts pour réduire le problème de discrimination. »

Une enquête de la Banque de développement du Canada révélait l'ampleur du problème cet automne, non seulement au Québec, mais au Canada. Alors que près de 40 % des entreprises sondées y rapportaient avoir du mal à trouver la main-d'œuvre nécessaire, elles disaient préférer embaucher du personnel moins qualifié (43 %) ou plus jeune (40 %) et le former en entreprise, ou encore des retraités (33 %), ou même augmenter les salaires (35 %), plutôt que de recruter des immigrants (18 %).

Une diversité enrichissante

La rareté de main-d'œuvre est quelque chose de nouveau pour les entreprises qui les forcera à s'ouvrir, a dit à son tour Michel Bergeron, chef de la direction stratégique à cette même Banque de développement du Canada. « Elles ne trouveront pas seulement chez les travailleurs immigrants une partie de la force de travail qui leur manque, mais aussi une diversité qui viendra les enrichir. »

La difficulté de trouver la main-

d'œuvre nécessaire est peut-être un phénomène nouveau au Québec, où le taux de chômage avait été, jusqu'à tout récemment, supérieur à la moyenne canadienne, mais elle est là pour un bon moment, prévient le professeur émérite d'économie de l'Université du Québec à Montréal, Pierre Fortin. « On ne parle pas d'un caprice temporaire de la conjoncture. Il s'agit d'un contexte permanent poussant à la diversification de la main-d'œuvre. »

Voyant un « paradoxe » dans le fait que les associations patronales et autres chambres de commerce réclament à cor et à cri plus de travailleurs immigrants et le fait que les entreprises elles-mêmes continuent de se montrer réticentes à les embaucher, l'économiste a pressé les associations patronales d'aider leur cause en expliquant mieux à leurs membres l'importance de l'enjeu.

Bons mots pour la réforme Legault

Comme les autres panélistes, Pierre Fortin a salué la réforme de la politique québécoise d'immigration enclenchée par le gouvernement de François Legault. Il y voit notamment un effort bienvenu pour mieux apparier l'offre, que représentent les travailleurs étrangers désireux d'immigrer au Québec, à la demande, que sont les besoins des entreprises québécoises.

Envoyé à la place du ministre québécois de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Simon Jolin-Barrette, qui devait participer au panel mais qui s'est dit retenu à Québec, son sous-ministre, Bernard Matte, a fait valoir que la réforme vise aussi à assurer une meilleure intégration et francisation des travailleurs étrangers en leur offrant, à eux, à leur famille, mais aussi à leurs employeurs et à leurs communautés d'adoption un accompagnement plus personnalisé.

Si le budget de son ministère a eu droit à une « augmentation historique » de 40 %, a-t-il poursuivi, c'est aussi pour réaliser enfin des progrès en matière de régionalisation de l'immigration. « Ce n'est pas normal, a-t-il donné comme exemple, qu'une ville de la taille de Québec, avec un tel niveau de prospérité et un taux de chômage aussi bas, ne soit pas capable d'attirer et de conserver plus de travailleurs immigrants. »

Fondatrice et chef de la direction de Workland, une firme spécialisée dans l'utilisation de technologies pour le recrutement, Julie Hubert voit dans l'intelligence artificielle un moyen d'aider les employeurs à surmonter leurs préjugés, conscients ou inconscients, à l'embauche. « Comme ces outils sont créés par des humains, ils peuvent aussi être biaisés, a-t-elle admis. Mais s'ils sont bien conçus, ils peuvent aider les entreprises à élargir leurs horizons. »

Autre son de cloche

Ce portrait relativement positif des changements en cours s'est heurté au point de vue plus critique d'au moins une partie des gens venus assister au panel. Une intervenante a rappelé la lenteur extrême du système actuel et déploré le fait que la nouvelle politique se propose de faire table rase des dossiers déjà à l'étude. Une autre s'est étonnée qu'on n'ait placé que des Québécois blancs et francophones dans un panel portant sur les travailleurs immigrants.

Au même moment, dans un autre panel portant sur l'attractivité du Québec auprès des investisseurs étrangers, un dirigeant de la firme spécialisée de consultants Newmark Knight Frank, Gregg Wassmansdorf, a aussi déclaré que le projet de loi du gouvernement Legault sur la laïcité nuisait à l'image du Québec.

III TARIFS DOUANIERS

Donald Trump lance un ultimatum à Xi Jinping

Le président américain accuse aussi la Chine de manipuler sa devise

JÉRÔME CARTILLIER
À WASHINGTON
AGENCE FRANCE-PRESSE

Le président américain, Donald Trump, a prononcé lundi une violente diatribe contre les pratiques de Pékin et lancé un ultimatum à son homologue Xi Jinping, renforçant encore l’incertitude sur l’issue du bras de fer commercial entre les États-Unis et la Chine. Accusant une nouvelle fois la Chine de manipuler sa monnaie, le milliardaire américain a menacé d’imposer de nouvelles taxes douanières si le tête-à-tête prévu avec Xi fin juin, en marge du sommet du G20 à Osaka, n’avait pas lieu.

Soufflant le chaud et le froid, comme à son habitude dans les négociations commerciales, l’imprévisible président s’est cependant montré confiant quant à la tenue de la rencontre et a mis en avant ses excellentes relations avec l’homme fort de Pékin, « un type incroyable », un homme « très fort et très intelligent ». « Je pense qu’il se rendra sur place. Nous devons nous rencontrer. Si cela se fait, c’est très bien, si cela ne se fait pas, c’est très bien aussi », a-t-il déclaré sur CNBC, évoquant le sommet qui réunira les principales puissances économiques mondiales les 28 et 29 juin au Japon.

M. Trump a, par étapes au cours des mois, imposé des tarifs douaniers de 25 % sur 250 milliards de dollars de produits chinois importés aux États-Unis. Et il menace régulièrement d’étendre ces droits de douane punitifs à 300 milliards de dollars de produits supplémentaires. Washington veut non seulement réduire son gigantesque déficit commercial avec la Chine, mais aussi obtenir de Pékin une série d’engagements sur le respect de la propriété intellectuelle, la fin des transferts de technologie forcés, ou l’abandon de subventions aux entreprises d’État.

L’impact des tarifs punitifs
Défendant bec et ongles sa stratégie, le locataire de la Maison-Blanche a in-



Les présidents Donald Trump et Xi Jinping devraient se rencontrer au sommet du G20 à Osaka, au Japon, les 28 et 29 juin prochains.

NICOLAS ASFOURI
AGENCE
FRANCE-PRESSE

sisté sur l’impact des tarifs punitifs sur l’économie chinoise, ce qui devrait selon lui pousser Pékin à conclure un accord. « La Chine est véritablement décimée avec des entreprises qui quittent le pays et s’installent ailleurs, car elles ne veulent pas payer les tarifs douaniers, a-t-il argué. À mon avis, la Chine va conclure un accord, car ils seront contraints de le faire. »

Assurant que la Chine avait perdu « plusieurs milliards de milliards de dollars », il a jugé que son économie ne pourrait rattraper l’économie américaine. « Avec ma politique, ils ne nous rattraperont jamais », a-t-il martelé, estimant que l’équation aurait été complètement différente si sa rivale démocrate, Hillary Clinton, avait

été élue à sa place en novembre 2016.

Reprenant une critique maintes fois formulée, M. Trump a accusé la Chine de faire chuter sa monnaie pour annuler l’effet des tarifs douaniers. Et il en a profité pour se plaindre une nouvelle fois du fait que la banque centrale américaine (Fed) ait relevé les taux d’intérêt trop vite et ne l’écoute pas, alors que, a-t-il souligné, son homologue chinois, lui, dicte sa volonté à sa banque centrale. « N’oubliez pas qu’en Chine, le patron de la Fed, c’est le président Xi, le président chinois », a-t-il lancé. « En tant que patron de la Fed, il peut faire ce qu’il veut. »

Selon un récent rapport du Trésor américain, la Chine n’a pas manipulé sa devise ces six derniers mois.

Droits de douane sur le vin français ?

Donald Trump a laissé entendre lundi qu’il pourrait imposer davantage de droits de douane sur le vin français, estimant que le vin américain est victime d’une concurrence déloyale. « La France taxe beaucoup le vin et nous taxons peu le vin français », a déclaré le président américain sur CNBC. « [Les États-Unis] autorisent le vin français — qui est très bon — [...] à entrer pour rien », a-t-il affirmé. « Ce n’est pas juste, nous allons faire quelque chose pour [rééquilibrer] ça », a également assuré le président républicain. Ces nouveaux commentaires interviennent alors que les États-Unis et l’Union européenne sont en discussion pour trouver un accord commercial. Pour l’heure, Bruxelles ne veut pas inclure le secteur agricole dans un traité. En tant que membre de l’Union européenne, la France ne fixe pas elle-même le niveau de taxation des produits importés. Cela dit, il existe un déséquilibre dans les tarifs douaniers. Aux États-Unis, les taxes varient entre 5,3 et 14,9 ¢ US par bouteille, en fonction de la nature du vin et du degré d’alcool, selon la Commission américaine du commerce international. En Europe, elles vont de 11 à 29 ¢ US.



Le président Trump estime que le vin américain est victime d’une concurrence déloyale.

MARK RALSTON AGENCE FRANCE-PRESSE

AVIS LÉGAUX

Avis public

Montréal

Avis est donné qu’une assemblée ordinaire du **conseil municipal** aura lieu :

Date **le lundi 17 juin 2019, à 13 h**

Lieu Salle du conseil de l’édifice Lucien-Saulnier
155, rue Notre-Dame Est
(métro Champ-de-Mars)

Veuillez noter que la période de questions du public n’aura pas lieu au début de l’assemblée mais à 19 h. Les personnes qui désirent poser des questions doivent se présenter entre 17 h et 18 h 30 au 1^{er} étage de l’édifice Lucien-Saulnier situé au 155, rue Notre-Dame Est (salon Jeanne-Mance) pour obtenir un numéro d’inscription. Les personnes à mobilité réduite peuvent demander l’assistance d’un agent de sécurité pour se rendre au 1^{er} étage. Le tirage au sort déterminant l’ordre dans lequel les personnes pourront poser leur question se déroulera à compter de 18 h 30. Il est impératif d’avoir en sa possession une preuve d’identité avec photo aux fins de son inscription. À défaut, une personne ne pourra être inscrite. Les personnes inscrites recevront une carte d’identification qui leur permettra d’accéder à la salle du conseil municipal afin de pouvoir poser leur question.

Prenez note que dans l’éventualité où l’assemblée devait se prolonger le mardi 18 juin 2019, la période d’inscription débutera à 8 h 30 et le tirage au sort se déroulera à compter de 9 h, et ce, au même endroit, soit dans l’édifice Lucien-Saulnier situé au 155, rue Notre-Dame Est.

Les personnes inscrites à la période de questions ainsi que les personnes intéressées à assister aux délibérations du conseil accèdent à l’édifice Lucien-Saulnier par la porte principale du 155, rue Notre-Dame Est.

La salle est équipée d’un système d’aide à l’audition. Pour y avoir accès, il suffit de s’y inscrire la fréquence 100,3 sur la bande FM de votre baladeur. De plus, un service d’interprétation pour les personnes ayant des limitations auditives est offert sur demande, sous réserve de la disponibilité d’interprètes. Veuillez communiquer, au moins 3 jours ouvrables à l’avance, au 514-872-3142.

SERVICE DE HALTE-GARDERIE

La Ville de Montréal offre un service de halte-garderie temporaire lors des périodes de questions du lundi soir, soit entre 17 h et 22 h, et du mardi matin, si la séance se poursuit, entre 8 h 30 et 10 h 30. Ce service gratuit est disponible sans réservation et offert par des éducatrices et éducateurs professionnels bilingues (français/anglais).

À leur arrivée, les parents devront remplir un court formulaire afin d’encadrer la sécurité alimentaire, l’accès à l’enfant et s’assurer du bien-être de ce dernier. Le parent devra également prévoir les aliments, les couches et les crèmes au besoin.

Fait à Montréal, le 11 juin 2019

Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat

AVIS PUBLIC DE NOTIFICATION (articles 136 et 137 C.p.c.)	
Avis est donné à :	Numéro de dossier
Rudy Johnson-Schmidt, 895, ch. du Village, Mulgrave-et-Derry, QC, J0R 1H0	750-32-700799-193
Hugo Dufour, 5930, Florence, Terrebonne, QC, J7M 1G5	750-32-700807-194
Patrick Provost, 11900, av. Armand-Charap, Mascouche, QC H1C 1S7	750-32-700760-195
Canadian Metals Inc, 1, Place Ville-Marie, #1670, Montréal, QC H3B 2B6	750-32-700782-199
Mathieu Jacques, 744, chemin St-Dominique, St-Hyacinthe, QC, J0H 2B0	750-32-700797-197
Philip Hébert, 924, Bergeron, St-Jude, QC, J0H 1P0	750-32-013215-192
Eric Couture, 801, Bernard-Pilon, #1, Beloeil, QC, J3G 1V6	750-32-013216-190
Kaven Tétreault, 2-2805, Nichols, St-Hyacinthe, QC, J2S 2X4	750-32-700804-191
Stéphane Simard, 480, Terrasse Brissette, Laval, QC, H7J 1A2	750-32-700749-198
de vous présenter au greffe de la Cour du Québec, Division des petites créances, du district Saint-Hyacinthe situé au 1550, Dessaulles, St-Hyacinthe, QC, J2S 2S8 dans les 30 jours afin de recevoir la demande introductive d’instance en recouvrement d’une petite créance qui y a été laissée à votre attention.	
Vous devez répondre à cette demande dans le délai indiqué dans l’avis des options qui l’accompagne, sans quoi un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous et vous pourriez devoir payer les frais de justice.	
Le présent avis est publié aux termes d’une ordonnance rendue le 5 juin 2019 par le greffier dans les dossiers portant les numéros ci-haut mentionnés.	
Il ne sera pas publié à nouveau, à moins que les circonstances ne l’exigent.	
Saint-Hyacinthe, le 11 juin 2019	
(S) Nathalie Lampron, Greffière-adjointe de la Cour du Québec	

III COMMERCE

Les États-Unis bataillent sur tous les fronts

DELPHINE TOUITOU
À WASHINGTON
AGENCE FRANCE-PRESSE

Le gouvernement Trump semble déterminé à poursuivre, coûte que coûte, la guerre commerciale contre les principaux partenaires commerciaux des États-Unis. Plus d’un an après le lancement des hostilités, voici les principaux fronts ouverts par le président républicain.

Les négociations avec Pékin sont dans l’impasse. Les deux parties, qui étaient sur le point de signer un accord début mai, ont cessé leurs discussions formelles, Donald Trump et ses négociateurs accusant la Chine de ne pas respecter ses engagements pris dans le cadre de ces tractations. La trêve, qui était en vigueur depuis début décembre, a été définitivement rompue le 10 mai quand le gouvernement américain a relevé de 10 à 25 % les droits de douane sur 200 milliards de dollars de biens chinois, s’ajoutant aux 50 milliards déjà surtaxés à cette hauteur. Pékin a, de son côté, renforcé les droits de douane le 1^{er} juin sur 60 milliards de biens en provenance des États-Unis. La trêve se poursuit, mais Donald Trump fait toujours planer la menace de droits de douane supplémentaires sur les importations en provenance des pays membres de l’Union européenne.

Le 17 mai, le président républicain a accordé jusqu’à six mois de délai à Bruxelles (et au Japon) pour négocier un accord commercial pour le secteur automobile, faute de quoi il infligera des taxes douanières supplémentaires. Côté européen, les pays membres ont du mal à se mettre en ordre de bataille, la France étant opposée à des négociations avec les États-Unis. La Commissaire européenne au Commerce Cecilia Malmström a reçu un mandat pour négocier. Mais le 22 mai, elle constatait

que l’UE et les États-Unis avaient besoin de plus de temps pour ouvrir formellement des négociations. Principal point de dissension, Washington voudrait inclure l’agriculture dans les négociations, ce que refuse Bruxelles, et la France en particulier. Lundi, Donald Trump a laissé entendre qu’il avait dans le viseur le vin français, qui bénéficie de tarifs douaniers plus favorables que le vin américain.

Canada et Mexique

Avec Ottawa et Mexico, la situation reste confuse depuis que Donald Trump a lié le dossier du commerce au problème d’immigration clandestine. Les trois pays ont entamé ces dernières semaines le processus de ratification de leur nouvel accord de libre-échange, baptisé Accord États-Unis, Mexique, Canada (ACEUM) et qui avait été signé le 30 octobre. Mais le 30 mai, le président a semé le trouble en menaçant d’imposer des droits de douane sur toutes les importations en provenance du Mexique si le gouvernement mexicain ne prenait pas des mesures drastiques pour mettre fin à l’afflux de clandestins qui entrent aux États-Unis

Avec Ottawa et Mexico, la situation reste confuse depuis que Donald Trump a lié le dossier du commerce au problème d’immigration clandestine

par la frontière mexicaine.

Vendredi soir, à l’issue de plusieurs jours d’après négociations, Washington et Mexico ont arraché un accord sur l’immigration. Mais lundi, Donald Trump a assuré que si une partie de cet accord n’était pas approuvé par le Congrès mexicain, « les tarifs douaniers seront rétablis ». De tels droits de douane pourraient non seulement compromettre la ratification de l’ACEUM, mais encore toucher durement les économies américaine et mexicaine.

Inde et Iran

C’est l’une des dernières cibles de Donald Trump. Les États-Unis ont mis fin le 5 juin aux avantages commerciaux sur les importations en provenance d’Inde. Ce pays bénéficiait de longue date du régime de préférences généralisées qui permettait un accès libre au marché américain. Le président américain se plaignait d’un accès insuffisant au marché indien pour les exportations américaines. Le 8 mai dernier, Washington a encore durci ses sanctions économiques contre l’Iran, en ajoutant l’acier, le fer, l’aluminium et le cuivre aux secteurs visés par des mesures punitives.

Donald Trump avait rétabli en août 2018 des sanctions économiques contre Téhéran après le retrait des États-Unis de l’accord nucléaire conclu entre l’Iran, les États-Unis, la Chine, la Russie, la Grande-Bretagne, la France et l’Allemagne. Cet accord avait permis la levée d’une partie des sanctions contre Téhéran en échange de l’engagement iranien de ne pas se doter de l’arme nucléaire. L’an passé, la première salve de sanctions américaines concernait l’automobile, l’aéronautique civile, des blocages sur les transactions financières et les importations de matières premières avant d’affecter l’énergie et la finance.

III IMMOBILIER

Les mises en chantier canadiennes ont ralenti

LA PRESSE CANADIENNE
À OTTAWA

La cadence des mises en chantier a ralenti en mai, a indiqué lundi la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Le taux annuel désaisonnalisé de mises en chantier a glissé à 202 337 unités en mai, en baisse de 13,3 % par rapport aux 233 410 unités mises en chantier en avril, a précisé l'agence fédérale. Les économistes tablaient en moyenne sur un taux annuel de 205 000 mises en chantier, selon les prévisions recueillies par Thomson Reuters Eikon. Le rythme annualisé des mises en chantier de projets de logement collectifs dans les centres urbains, tels que les copropriétés, les appartements et les maisons en rangée, a diminué de 18,5 % pour s'établir à 141 851 unités en mai. Entre-temps, le rythme des mises en chantier de maisons individuelles dans les centres urbains a augmenté de 1,8 % pour atteindre 45 095 unités. Les mises en chantier en milieu rural ont été estimées à un taux annuel désaisonnalisé de 15 391 unités. La moyenne mobile de six mois du nombre mensuel désaisonnalisé et annualisé de mises en chantier d'habitations était de 201 983 unités en mai, contre 205 717 en avril, a indiqué la SCHL.

Mauvaise surprise

Les mises en chantier résidentielles ont réservé une mauvaise surprise après deux mois consécutifs de résultats solides. « La détérioration de mai faisait suite à un mois d'avril exceptionnel où les mises en chantier étaient au plus haut depuis plus de 10 mois », a précisé l'analyste Kyle Dahms, de Banque Nationale Marchés financiers. Elle s'explique par une forte baisse des mises en chantier de logements collectifs en milieu urbain. « Cela n'était pas trop surprenant étant donné que cette catégorie avait atteint un record absolu en avril. » Le repli ne s'inscrit pas dans la durée. « Les données sur les permis de construire de lundi indiquaient que le nombre de permis (et leur valeur) pour le segment du logement collectif a fortement augmenté en avril, ce qui devrait soutenir les mises en chantier au cours des prochains mois. » À l'inverse, les mises en chantier de maisons individuelles ont atteint un sommet inégalé depuis cinq mois, mais restent faibles sur une base historique (-21,7 % d'une année à l'autre). Par provinces, les mises en chantier en Ontario ont chuté à un creux inégalé depuis près de quatre ans, contrairement au Québec et à la Colombie-Britannique où elles ont grimpé au deuxième niveau parmi les plus élevés à ce jour. « Tout bien considéré, ce rapport continue de soutenir l'hypothèse que les mises en chantier devraient atteindre en moyenne plus de 190 000 cette année », ajoute Kyle Dahms.

Avec Le Devoir

13,3%

C'est la baisse du taux annuel désaisonnalisé de mises en chantier en mai, par rapport aux 233 410 unités mises en chantier en avril.

III COMMERCE

Des actionnaires de La Baie d'Hudson proposent de quitter la Bourse

DAVID PADDON
À TORONTO
LA PRESSE CANADIENNE

Les actions de la Compagnie de la Baie d'Hudson (HBC) ont progressé de 42 % lundi après qu'un groupe d'actionnaires, dont le président exécutif, Richard Baker, a proposé de fermer le capital du détaillant une fois qu'il aura complété la vente de ses derniers actifs allemands pour 1,5 milliard. Le groupe, qui détient une participation de 57 % dans HBC, offre 9,45 \$ par action en espèces aux autres investisseurs — le même prix payé par l'une des entités de M. Baker au Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario en janvier. « Nous continuons de croire au potentiel à long terme de HBC, mais il est devenu évident que les défis, les risques et les incertitudes majeurs auxquels HBC fait face dans l'environnement de la vente au détail, qui connaît une évolution rapide, seront mieux pris en charge sur un marché privé », a fait valoir M. Baker dans un communiqué. Les actions de HBC, qui ont clôturé la semaine dernière à un creux record de 6,37 \$, ont chuté au cours des dernières années, la société ayant du mal à s'adapt-

6,37 \$

Les actions de HBC ont clôturé la semaine dernière à ce creux record.

ter à un environnement de détail en mutation. L'accord est conditionnel à la vente, par HBC, de sa participation restante dans une coentreprise immobilière allemande et à la cession de sa coentreprise allemande de commerce de détail pour un montant de 1,5 milliard dans le cadre d'une entente conclue avec son partenaire de coentreprise Signa, également annoncée lundi. Dans un communiqué publié lundi, la chef de la direction, Helena Foulkes, a affirmé que le projet de vente de la portion de HBC dans la coentreprise allemande « constituait un jalon passionnant » qui tirait parti de l'immobilier allemand de HBC et qui améliorerait sa position financière. « D'un point de vue stratégique, nous pourrions concentrer pleinement nos ressources sur les activités de HBC en Amérique du Nord, y compris sur nos meilleures occasions de croissance — Saks Fifth Avenue et La Baie d'Hudson. »

Des années de rationalisation

Depuis que M^{me} Foulkes est devenue chef de la direction en février 2018, HBC a rationalisé ses activités. En février, elle a annoncé la fermeture des magasins canadiens Déco découverte (la bannière Home Outfitters à l'extérieur du Québec) et la fermeture de cer-

tains magasins Saks Off Fifth aux États-Unis et au Canada. Elle a annoncé le 6 mai qu'elle s'était mise à la recherche de solutions stratégiques pour les activités de sa chaîne Lord and Taylor, dont les magasins se trouvent principalement dans l'est des États-Unis. Sous la direction de M. Baker, HBC a étendu ses activités en acquérant, à la fin 2013, le détaillant de luxe établi à New York Saks Fifth Avenue pour environ 2,9 milliards, dette incluse, et la chaîne allemande de grands magasins Galeria Kaufhof pour 3,36 milliards en 2015. À l'annonce au sujet de Kaufhof, M. Baker avait affirmé que la transaction faisait partie d'un plan visant à transformer Saks Fifth Avenue et sa filiale Saks Off Fifth en marques mondiales. HBC a précisé avoir formé un comité spécial d'administrateurs indépendants chargé d'examiner la proposition et de faire une recommandation aux autres actionnaires. HBC a ajouté que les actionnaires impliqués dans l'offre avaient informé la société qu'ils ne sont pas intéressés par une autre transaction. Outre M. Baker, le groupe d'actionnaires comprend les sociétés Rhone Capital, We-Work Property Advisors, Hanover Investments (Luxembourg) et Abrams Capital Management.



Lourdement endetté dans une industrie hautement concurrentielle, Thomas Cook n'a pu se remettre d'un très mauvais été 2018. PHILIPPE HUGUEN AGENCE FRANCE-PRESSE

III TOURISME

Le propriétaire de Club Med lorgne Thomas Cook

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

Thomas Cook a confirmé avoir été approché par le groupe chinois Fosun Tourism, propriétaire de Club Med. L'agence britannique vieille de 178 ans, jadis deuxième au monde selon le chiffre d'affaires, paie le prix de l'incertitude entourant le Brexit et de la forte poussée des achats de voyages en ligne. Lourdement endetté dans une industrie hautement concurrentielle, Thomas Cook n'a pu se remettre d'un très mauvais été 2018. Le voyageur attribué la désertion des voyageurs britanniques du marché du Sud à la vague de chaleur ayant frappé l'Europe. Mais les analystes ont également avancé l'incertitude accompagnant les tractations autour du Brexit, invitant les Britan-

niques à repousser leur projet de vacances. Thomas Cook a comptabilisé une perte semestrielle, fin mars, de 1,5 milliard de livres (2,5 milliards de dollars canadiens), comprenant une lourde dépréciation liée à la fusion avec MyTravel en 2007. Et a multiplié les avertissements de résultats moindres faisant douter de son plan de redressement.

Le groupe chinois Fosun Tourism

Suite logique des choses, Thomas Cook a annoncé lundi avoir été contacté par le groupe chinois Fosun Tourism, propriétaire de Club Med et déjà actionnaire à 17 % du voyageur intégré britannique, en vue d'un éventuel rachat de ses activités de voyageur, indique l'agence Reuters. « Le plus vieux voyageur au monde, en grande difficulté fi-

L'agence britannique de 178 ans, jadis deuxième au monde, paie le prix de l'incertitude entourant le Brexit et de la forte poussée des achats de voyages en ligne

nancière, a déclaré que les discussions en étaient à un stade préliminaire et qu'il n'y avait aucune certitude sur une offre formelle », peut-on lire. Le groupe britannique est déjà en discussion pour vendre sa composante aérienne - que ne pourrait acquérir Fosun compte tenu des règles européennes restreignant la propriété étrangère de compagnies aériennes. Ce rapprochement avec Club Med s'insère également dans la mouvance, plus prononcée en Europe, de la vente en direct, les agences de voyages ne retenant qu'une part minoritaire de la commercialisation dans certains grands marchés. La marque Club Med en a fait sa force, ce qui lui permet également de protéger ses marges et de se passer des Booking et Hotel.com de ce monde explique-t-on.

EN BREF

Desjardins lance un fonds Fintech

LÉVIS — Le Mouvement Desjardins a lancé lundi un nouveau fonds d'investissement de 45 millions dans les technologies financières, afin de tirer parti des technologies de pointe dans un contexte d'intensification de la concurrence. Le groupe financier coopératif vise à « relever » significativement l'expérience client en accélérant sa « transformation numérique ». L'investissement soutiendra les entreprises utilisant des « modèles opérationnels, technologiques ou économiques innovants ». Le fonds sera géré par Desjardins Capital, la filiale de placements privés de Desjardins. La coopérative a précisé que le premier investissement du fonds avait été réalisé dans le groupe X-Telia, un exploitant de réseau sans fil québécois œuvrant dans les domaines d'Internet des objets et de la domotique. La Presse canadienne

Autre acquisition pour Héroux-Devtek

Héroux-Devtek met la main sur le fabricant québécois de composants de trains d'atterrissage Alta Précision. L'entreprise établie à Longueuil versera 23 millions pour réaliser cette acquisition. Fondée en 1980, Alta Précision génère un chiffre d'affaires annuel de 18 millions et compte 110 employés dans son site de production situé à Montréal. Dans l'aviation commerciale, l'entreprise fabrique des pièces pour les trains d'atterrissage pour divers programmes, comme l'Airbus A220 (anciennement connu sous le nom de C Series). La Presse canadienne

Unity Technologies s'étend à Montréal

Unity Technologies annonce l'expansion de son bureau situé dans le quartier Pointe-Saint-Charles, alors que 450 emplois seront créés d'ici 2022. L'entreprise d'origine danoise, implantée à Montréal depuis 2011, est le créateur de la plateforme de développement 3D temps réel (RT3D) et se démarque particulièrement dans l'univers des jeux vidéo. « En parallèle, cette création d'emplois permettra de mettre en place des groupes de monétisation et d'infonuagique qui accueilleront des spécialistes en intelligence artificielle, des développeurs et des ingénieurs », peut-on lire dans le communiqué. Montréal accueillera également la deuxième filiale de Unity Labs, après celle de San Francisco. Le Devoir

Une nouvelle convention après une grève de trois ans

Un arbitre vient de rendre sa décision quant aux conditions de travail qui prévaudront chez Delastek, de Shawinigan, où avait sévi le plus long conflit de travail contemporain au Québec — une grève d'une durée de trois ans. Ce conflit exceptionnellement long avait été marqué par le recours à des briseurs de grève — le Tribunal administratif du travail avait fait état de « contraventions répétées aux dispositions anti-briseurs de grève » du Code du travail de la part de l'entreprise de Shawinigan, qui fabrique des composantes de pièces aéronautiques. En mars 2018, les 25 syndiqués avaient accepté de revenir au travail et de confier les points encore en litige à un arbitre — d'où la présente décision. La Presse canadienne

B 4 | AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Avis public



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION – PPCMOI 2018-03/C01-06

AVIS est donné aux personnes intéressées de la zone visée C01-06 de l'arrondissement de Saint-Léonard et à celles demeurant dans les zones contiguës de l'arrondissement Saint-Léonard et de l'arrondissement d'Anjou, que lors de sa séance ordinaire tenue le 3 juin 2019, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177), un premier projet de résolution accordant le projet particulier PPCMOI 2018-03/C01-06 visant à autoriser l'occupation d'un terrain par plus d'un bâtiment principal, pour les bâtiments situés aux 6835-6875 et 6925, rue Jean-Talon, dans la zone C01-06, lots numéros 1 125 795 et 1 125 796 du cadastre du Québec.

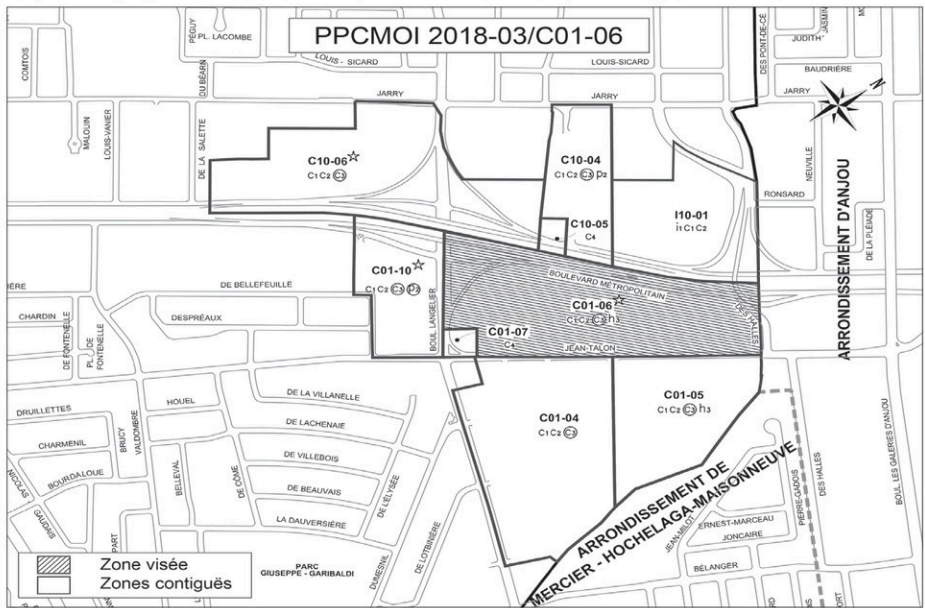
Une assemblée publique de consultation sera tenue sur ce premier projet de résolution le **mercredi 19 juin 2019, à 17 h, à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire**, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil désigné par lui, expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce premier projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et il vise la zone Commerce C01-06.

Le plan ci-dessous, illustre la zone visée et ses zones contiguës.

Ce premier projet de résolution et le plan ci-dessus sont disponibles pour consultation à la mairie



d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire, durant les heures normales de bureau, soit : du lundi au jeudi, de 8 h à 11 h 45, de 12 h 45 à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Montréal, le 11 juin 2019.

La Secrétaire d'arrondissement
Guyline Champoux, avocate

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/st-leonard

Avis public



AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDIAIRE

SECOND PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-355 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 AFIN DE MODIFIER LES USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE COMMERCE C08-13.

1- OBJET DU SECOND PROJET ET DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDIAIRE

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 22 mai 2019 sur le premier projet de règlement numéro 1886-355, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté, lors de sa séance ordinaire du 3 juin 2019, un second projet de règlement, lequel porte le titre ci-dessus mentionné.

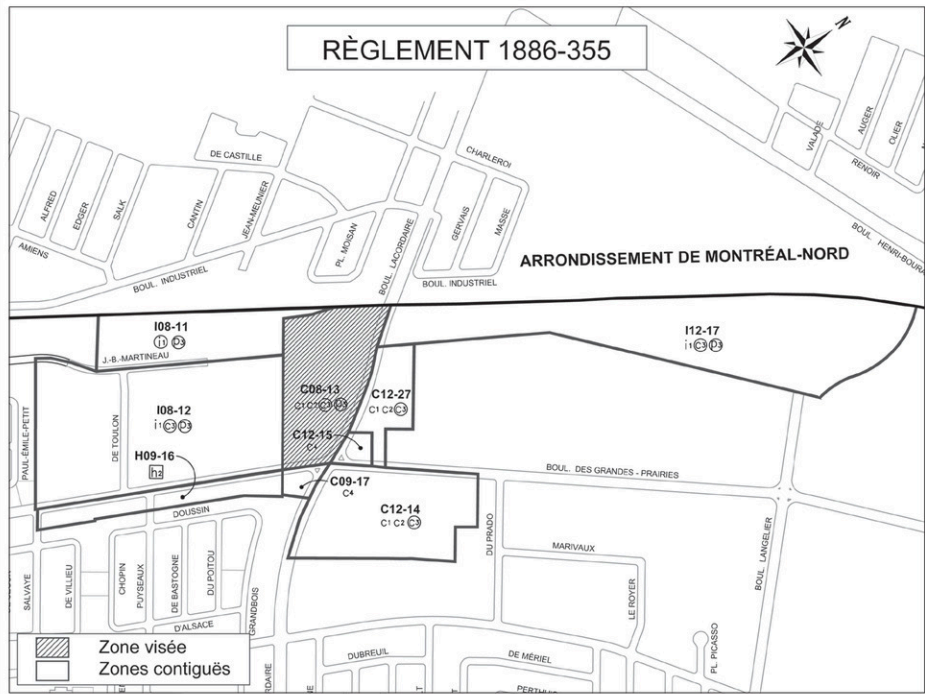
Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones visées et de leurs zones contiguës, afin que le règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Une copie du résumé du second projet peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande.

2- DESCRIPTION DE LA DISPOSITION ET DE LA ZONE CONCERNÉE

L'article 1 de ce second projet de règlement vise la zone Commerce C08-13. Cette disposition a pour objet d'autoriser spécifiquement l'usage « institution d'enseignement de matières académiques et bureau administratif d'institution d'enseignement » dans cette zone.

Les personnes intéressées de la zone visée C08-13 de l'arrondissement de Saint-Léonard et celles demeurant dans les zones contiguës de l'arrondissement de Saint-Léonard et de l'arrondissement de Montréal-Nord, telles qu'identifiées au plan ci-dessous, peuvent demander à ce que les dispositions du second projet de règlement fassent l'objet d'une approbation par les personnes habiles à voter de la zone visée et de ses zones contiguës d'où provient une demande valide.



3- CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau du secrétaire d'arrondissement au plus tard le **19 juin 2019, à 16 h 45;**
- être signée, par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

4- PERSONNES INTÉRESSÉES

- 4.1 Est une personne intéressée, toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter en vertu de la loi et qui remplit les conditions suivantes le 3 juin 2019.
 - être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;
 - et
 - être domiciliée dans une zone d'où peut provenir une demande valide et être, depuis au moins six (6) mois, au Québec;
- ou
- être, depuis au moins douze (12) mois, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise au sens de la *Loi sur la fiscalité municipale*, dans une zone d'où peut provenir une demande.
- 4.2 Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise :
 - être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom et être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant.
- 4.3 Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs ou employés, par résolution, une personne qui, le 3 juin 2019, est majeure et de citoyenneté canadienne, n'est pas en curatelle, et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.
- 4.4 Les personnes morales, les copropriétaires et cooccupants doivent produire leur résolution ou leur procuration en même temps que la demande. Elle prend effet lors de sa réception et demeure valide tant qu'elle n'est pas remplacée.
- 4.5 Sauf dans le cas d'une personne désignée à titre de représentant d'une personne morale, nul ne peut être considéré comme personne intéressée à plus d'un titre conformément à l'article 531 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

5- ABSENCE DE DEMANDES

Toutes les dispositions du second projet de règlement qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

6- CONSULTATION DU PROJET

Le second projet de règlement et le plan sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire, durant les heures normales de bureau, soit : du lundi au jeudi, de 8 h à 11 h 45, de 12 h 45 à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Montréal, le 11 juin 2019.

La Secrétaire d'arrondissement
Guyline Champoux, avocate

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/st-leonard

Avis public

Montréal

ORDONNANCE

Avis est donné que le comité exécutif, à sa séance du 5 juin 2019, a adopté l'ordonnance suivante en vertu de l'article 23 du Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (02-102) :

Ordonnance modifiant la liste des cas admissibles à une subvention additionnelle et le montant maximal de cette subvention en vertu du Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (02-102) (5)

Les modifications visent uniquement les projets ayant atteint, avant le 23 avril 2018, l'étape de l'approbation préliminaire. Cette ordonnance abroge l'ordonnance 3 adoptée en vertu du même règlement.

Cette ordonnance entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 155, rue Notre-Dame Est. Elle peut également être consultée en tout temps sur le site internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements.

Fait à Montréal, le 11 juin 2019

Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat

Avis public

Montréal

Avis est donné qu'une assemblée ordinaire du conseil d'agglomération aura lieu :

Date **le jeudi 20 juin 2019, à 17 h**

Lieu Salle du conseil de l'édifice Lucien-Saulnier
155, rue Notre-Dame Est
(métro Champ-de-Mars)

Une période de questions du public est prévue au début de l'assemblée. Les personnes qui désirent poser des questions doivent se présenter entre 15 h et 16 h 30 au **1^{er} étage de l'édifice Lucien-Saulnier situé au 155, rue Notre-Dame Est (salon Jeanne-Mance)** pour obtenir un numéro d'inscription. Les personnes à mobilité réduite peuvent demander l'assistance d'un agent de sécurité pour se rendre au 1^{er} étage. Le tirage au sort déterminant l'ordre dans lequel les personnes pourront poser leur question se déroulera à compter de 16 h 30. Il est impératif d'avoir en sa possession une preuve d'identité avec photo aux fins de son inscription. À défaut, une personne ne pourra être inscrite. Les personnes inscrites recevront une carte d'identification qui leur permettra d'accéder à la salle du conseil municipal afin de pouvoir poser leur question.

Les personnes inscrites à la période de questions ainsi que les personnes intéressées à assister aux délibérations du conseil accèdent à l'édifice Lucien-Saulnier par la porte principale du 155, rue Notre-Dame Est.

La salle est équipée d'un système d'aide à l'audition. Pour y avoir accès, il suffit de syntoniser la fréquence 100,3 sur la bande FM de votre baladeur. De plus, un service d'interprétation pour les personnes ayant des limitations auditives est offert sur demande, sous réserve de la disponibilité d'interprètes. Veuillez communiquer, au moins 3 jours ouvrables à l'avance, au 514-872-3142.

Fait à Montréal, le 11 juin 2019

Le greffier de la Ville
Yves Saindon, avocat

Avis public



AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDIAIRE

SECOND PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-354 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 AFIN D'INTERDIRE LES USAGES DE « VENTE DE CANNABIS », DE « TRANSFORMATION DE CANNABIS » ET DE « CULTURE DE CANNABIS ».

1- OBJET DU SECOND PROJET ET DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDIAIRE

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 22 mai 2019 sur le premier projet de règlement numéro 1886-354, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté, lors de sa séance ordinaire du 3 juin 2019, un second projet de règlement, lequel porte le titre ci-dessus mentionné.

Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones visées et de leurs zones contiguës, afin que le règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Une copie du résumé du second projet peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande.

2- DESCRIPTION DES DISPOSITIONS ET DE LA ZONE CONCERNÉE

Les articles 1 à 4 de ce second projet de règlement visent l'ensemble du territoire de l'arrondissement. Ces dispositions ont pour objet d'interdire les usages de culture, transformation et vente de cannabis dans toutes les zones de l'arrondissement.

Les personnes intéressées de l'arrondissement de Saint-Léonard et des arrondissements d'Anjou, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Montréal-Nord, Rosemont-La Petite-Patrie et Villieray-Saint-Michel-Parc-Extension demeurant dans une zone contiguë à l'arrondissement de Saint-Léonard, peuvent demander à ce que les dispositions du second projet de règlement fassent l'objet d'une approbation par les personnes habiles à voter de la zone visée et de ses zones contiguës d'où provient une demande valide.

3- CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau du secrétaire d'arrondissement au plus tard le **19 juin 2019, à 16 h 45;**
- être signée, par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

4- PERSONNES INTÉRESSÉES

- 4.1 Est une personne intéressée, toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter en vertu de la loi et qui remplit les conditions suivantes le 3 juin 2019.
 - être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;
 - et
 - être domiciliée dans une zone d'où peut provenir une demande valide et être, depuis au moins six (6) mois, au Québec;
 - ou
 - être, depuis au moins douze (12) mois, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise au sens de la *Loi sur la fiscalité municipale*, dans une zone d'où peut provenir une demande.
- 4.2 Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise :
 - être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom et être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant.
- 4.3 Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs ou employés, par résolution, une personne qui, le 3 juin 2019, est majeure et de citoyenneté canadienne, n'est pas en curatelle, et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.
- 4.4 Les personnes morales, les copropriétaires et cooccupants doivent produire leur résolution ou leur procuration en même temps que la demande. Elle prend effet lors de sa réception et demeure valide tant qu'elle n'est pas remplacée.
- 4.5 Sauf dans le cas d'une personne désignée à titre de représentant d'une personne morale, nul ne peut être considéré comme personne intéressée à plus d'un titre conformément à l'article 531 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

5- ABSENCE DE DEMANDES

Toutes les dispositions du second projet de règlement qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

6- CONSULTATION DU PROJET

Le second projet de règlement et le plan sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire, durant les heures normales de bureau, soit : du lundi au jeudi, de 8 h à 11 h 45, de 12 h 45 à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Montréal, le 11 juin 2019.

La Secrétaire d'arrondissement
Guyline Champoux, avocate

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/st-leonard

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

Avis de la première assemblée des créanciers (paragraphe 102(4) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité)

Dans l'affaire de la faillite de 8738971 Canada Inc.

Avis est par les présentes donné que la faillite de 8738971 Canada Inc. de 5584 Cote-de-Liesse, Montréal QC H4P 1A9 est survenue le 31 mai 2019, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 20 juin 2019 à 10 heures au bureau de Richter Groupe Conseil Inc., 1981 avenue McGill College, 11e étage, Montréal QC H3A 0G6.

RICHTER

Richter Groupe Conseil Inc.
1981 McGill College, 11^e étage
Montréal (Québec) H3A 0G6
T. 514.908.3796 / 1.866.585.9751
F. 514.934.8603

Avis de la première assemblée des créanciers (paragraphe 102(4) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité)

Dans l'affaire de la faillite de 2964-3277 Québec Inc.

Avis est par les présentes donné que la faillite de 2964-3277 Québec Inc. de 480 Laffleur, Montréal QC H8R 3H9 est survenue le 29 mai 2019, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 18 juin 2019 à 10 heures au bureau de Richter Groupe Conseil Inc., 1981 avenue McGill College, 11e étage, Montréal QC H3A 0G6.

RICHTER

Richter Groupe Conseil Inc.
1981 McGill College, 11^e étage
Montréal (Québec) H3A 0G6
T. 514.908.3796 / 1.866.585.9751
F. 514.934.8603

Appel d'offres

Montréal

Direction générale adjointe –
Services institutionnels
Service de l'approvisionnement

Catégorie : Biens et services généraux

Appel d'offres :19-16779

Descriptif : Acquisition, location et entretien des appareils multifonctions de la Ville de Montréal et du SPVM

L'ouverture des soumissions prévue pour le mardi 11 juin 2019, est reportée au jeudi 20 juin 2019, à 13 h 30, dans les locaux du Service du greffe de la Ville de Montréal – Édifice Lucien-Saulnier situé au 155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée, Montréal (Québec) H2Y 1B5

Fait à Montréal, le 11 juin 2019

Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS (Article 102(4) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité)

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE CONSTRUCTION DANIEL GOYETTE ET FILS INC.
Ayant fait affaires dans la ville de St-Jérôme, dans la province de Québec.

AVIS est par les présentes donné que **Construction Daniel Goyette et Fils Inc.** a fait cession de ses biens le 6 juin 2019, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le **27 juin 2019 à 11h00, au 310-3111 Boul Saint-Martin Ouest, Laval, Québec** et que Ginsberg, Gingras & Associés Inc. a été nommé syndic de la faillite.

Signé à Laval, Québec, ce 7^e jour de juin 2019.



MARINO DELACAS, PAIR, SAI
GINSBERG, GINGRAS & ASSOCIÉS INC.
310-3111, boul Saint-Martin Ouest
Laval, Québec H7T 0K2

Syndic autorisé en insolvabilité

GATINEAU • MONTRÉAL • OTTAWA
VERDUN • QUÉBEC • RIMOUSKI • ST-JÉRÔME



AVIS PUBLIC DE NOTIFICATION
(135, 136 et 137 C.p.c.)

PAR ORDRE DE L'HUISSIER:

Avis est donné à 9349-3773 QUEBEC INC., que la partie défenderesse a déposé au greffe de la Cour du Québec, du district de BEAUHARNOIS une demande introductive d'instance. Une copie de cette demande et de l'avis d'assignation ont été laissés à l'intention de la partie défenderesse, au greffe du tribunal, au palais de justice de VALLEYFIELD, situé au 74 RUE ACADEMIE À VALLEYFIELD dans le dossier 760-22-011516-195. Il est ordonné à la partie défenderesse de se présenter au Palais de justice dans les 30 jours de la présente.

À défaut de répondre dans le délai, un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous sans autre avis des l'expiration de ce délai et vous pourriez devoir payer les frais de justice.

À Montréal, le 7 juin 2019
Isabelle Gagné,
huissier de justice

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE

Preniez avis que **Julie LEDUC**, en son vivant adjointe administrative et domiciliée au 165, Chemin de la Côte Sainte-Catherine, appartement 1501, Outremont, Québec, est décédée à Montréal, le 12 novembre 2018. Un inventaire des biens a été dressé conformément à la loi et peut être consulté par les intéressés à l'étude de VALLEE & VALQUETTE NOTAIRES INC., att. Me Jean VALQUETTE, notaire au 2665, rue Beauharnais Est, Montréal, Qc, H1Y 1G8. Fait à Montréal, le 7 juin 2019
Nathalie LEDUC,
coliquidatrice



CONSTRUIRE ENSEMBLE un monde différent

Pour nous appuyer :
www.alternatives.ca
514-982-6606

HEURES DE TOMBÉE

Avis légaux et appels d'offres

Les réservations doivent être faites **avant 16 h pour publication deux (2) jours plus tard.**

Publications du **lundi** : Réservations avant **11 h le vendredi**

Publications du **mardi** : Réservations avant **16 h le vendredi**

POUR NOUS JOINDRE
avisdev@ledevoir.com
Tél. : 514-985-3344 // Fax : 514-985-3340

www.ledevoir.com/services-et-annonces/avis-publics
www.ledevoir.com/services-et-annonces/appels-d-offres

III SOUDAN

Khartoum est privé de connexion Internet

AGENCE FRANCE-PRESSE
À KHARTOUM

Un chef rebelle soudanais a affirmé lundi avoir été expulsé vers le Soudan du Sud, au deuxième jour d'un mouvement de désobéissance civile lancé par la contestation qui entend maintenir la pression sur les généraux au pouvoir à Khartoum malgré un durcissement de la répression.

Une semaine après la dispersion sanglante d'un *sit-in* installé par les manifestants le 6 avril devant le QG de l'armée dans la capitale et au lendemain d'une mise en garde de l'armée, le pays était lundi, selon le groupe de défense des droits numériques NetBlocks, « presque totalement » coupé du monde. Les lignes de connexion Internet terrestres ont été coupées à Khartoum, plongeant la capitale soudanaise dans un « trou noir » numérique. « C'est la première fois que Sudatel est presque totalement coupé dans le pays », a expliqué un porte-parole de Netblocks. « Depuis le début du soulèvement, nous avons observé des coupures partielles mais jamais d'une telle ampleur. »

La répression a fait, depuis le 3 juin, 118 morts et plus de 500 blessés, la majorité dans la dispersion du *sit-in* devant le siège de l'armée, d'après un comité de médecins proche de la contestation. Les autorités estiment à 61 le nombre de morts, dont 49 par des « tirs à balles réelles » à Khartoum.

Dimanche soir, au bout de la première journée du mouvement de désobéissance civile, le Conseil militaire de transition a annoncé un « renforcement de la sécurité » afin de favoriser un « retour à la vie normale ».

Lundi, la majeure partie de la capitale restait déserte, même si davantage de circulation était visible par rapport à la veille.

Expulsion ou libération ?

D'autre part, des médias officiels ont annoncé la « libération » du dirigeant rebelle Yasser Arman, chef adjoint du Mouvement populaire de libération du Soudan (SPLM-N), et de deux de ses camarades, Ismaïl Jalab et Moubarak Ardoul, interpellés en pleine répression de la contestation la semaine passée. Mais M. Arman a indiqué à un correspondant de l'AFP à Juba qu'ils avaient en fait été « expulsés » vers le Soudan du Sud et non pas « libérés ».

Le SPLM-N fait partie de l'Alliance pour la liberté et le changement, fer de lance du mouvement de contestation impliqué dans les négociations avec le Conseil militaire de transition, négociations suspendues depuis trois semaines.

La contestation réclame, depuis la chute du président Béchir, un transfert du pouvoir à un gouvernement civil. Les négociations sont suspendues depuis le 20 mai en raison de divergences sur la composition d'une nouvelle instance qui serait chargée de mener la transition pendant trois ans.



Un soldat malien dans les décombres d'une maison d'Ogossagou, village victime d'une attaque dogon en mars dernier
PRÉSIDENCE DU MALI / AGENCE FRANCE-PRESSE

III MALI

L'ONU appelle à l'action après le massacre de 95 Dogons

SERGE DANIEL
KASSIM TRAORE
À BAMAKO
AGENCE FRANCE-PRESSE

Une centaine de morts, des maisons incendiées, des animaux abattus : une attaque a ravagé un village dogon du centre du Mali, ensanglanté par un cycle d'atrocités entre communautés de plus en plus antagonistes, pour lequel l'ONU a appelé lundi à un « sursaut national ».

Cette attaque, dans la nuit de dimanche à lundi, contre un village de la zone de Bandiagara, à l'est de Mopti, fait suite au massacre le 23 mars de quelque 160 Peuls attribué à des chasseurs dogons dans cette région, proche de la frontière avec le Burkina Faso, devenue la plus violente du pays.

Depuis l'apparition en 2015 dans le centre du groupe djihadiste du prédicateur Amadou Koufa, recrutant prioritairement parmi les Peuls, traditionnellement éleveurs, les affrontements se multiplient entre cette communauté et les ethnies bambara et dogon, pratiquant es-

sentiellement l'agriculture, qui ont créé leurs « groupes d'autodéfense ».

« Des hommes armés, soupçonnés d'être des terroristes, ont lancé un assaut meurtrier contre le paisible village de Sobame Da », également connu sous le nom de Sobane-Kou, a indiqué le gouvernement.

Le bilan provisoire « fait état de 95 morts et de 19 portés disparus, de plusieurs animaux abattus et de maisons incendiées », précise le gouvernement, dénonçant un « carnage ».

Violence extrême

« C'est un village dogon qui a été quasiment rasé », a confié une source de sécurité malienne sur place. Selon un rescapé, Amadou Togo, les assaillants étaient « une cinquantaine d'hommes lourdement armés, venus à bord de motos et de pick-up », qui ont « d'abord encerclé le hameau avant de lancer l'assaut ». Le chef de la Mission de l'ONU au Mali (MINUSMA), Mahamat Saleh Annadif, a condamné cet « acte d'une barbarie inqualifiable ».

Ce drame rappelle « que dans cette spirale de la violence, il n'y a pas les méchants d'un côté et les gentils de l'autre. Tout le monde est responsable. Le seuil de l'intolérable est atteint et le temps d'un sursaut national s'impose », a-t-il ajouté.

Le secrétaire général de l'ONU, António Guterres, a également condamné l'attaque, appelant les protagonistes à la « retenue » et à « s'abstenir de représailles ». Il « exhorte le gouvernement et tous les acteurs à engager un dialogue intercommunautaire pour résoudre les tensions et les différends ». L'association de chasseurs dogons Dan Nan Ambassagou, officiellement dissoute par le gouvernement le 24 mars, au lendemain du massacre d'Ogossagou, a condamné un « acte terroriste et génocidaire intolérable », indiquant qu'elle « considère cette attaque comme une déclaration de guerre ».

Le groupe, qui avait démenti toute implication dans la tuerie d'Ogossagou mais rejeté sa dissolution et refusé de « déposer les armes ».

III BREXIT

Johnson démarre en tête la course à la succession de May

PAULINE FROISSART
À LONDRES
AGENCE FRANCE-PRESSE

La course pour succéder à la première ministre britannique, Theresa May, a démarré en trombe lundi, plusieurs candidats attaquant le favori, Boris Johnson, et son « bluff » sur le Brexit, pendant qu'un autre voyait sa campagne plombée par ses aveux sur sa consommation de cocaïne.

Huit hommes et deux femmes briguent le poste de chef du Parti conservateur, après la démission de Theresa May vendredi, a annoncé le parti à la clôture des candidatures, lundi en fin

d'après-midi, et le retrait d'un prétendant, Sam Gyimah.

Le vainqueur accèdera du même coup à Downing Street, le poste revenant au chef de la formation qui réunit une majorité parlementaire suffisante pour gouverner. Il aura la délicate mission de mener à bien la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, ce que Theresa May n'a pas réussi, contrainte de reporter au 31 octobre la date du Brexit initialement prévue le 29 mars.

Plusieurs candidats ont lancé leur campagne en dénigrant Boris Johnson. L'un d'eux, le ministre des Affaires étrangères, Jeremy Hunt, a fait valoir le « sérieux » de sa candidature

face à M. Johnson, connu pour ses gaffes et ses approximations. Le prochain leader conservateur devra maîtriser « l'art de la négociation, pas l'art de la rhétorique creuse », a lancé le chef de la diplomatie, qui a reçu le soutien de la ministre eurosceptique de la Défense, Penny Mordaunt.

Cocaïne

Le ministre de l'Environnement, Michael Gove, lui, était bien parti et comptait également se présenter comme un « chef sérieux ». Mais sa candidature a du plomb dans l'aile depuis qu'il a admis avoir consommé de la cocaïne tout en s'étant prononcé ouvertement contre

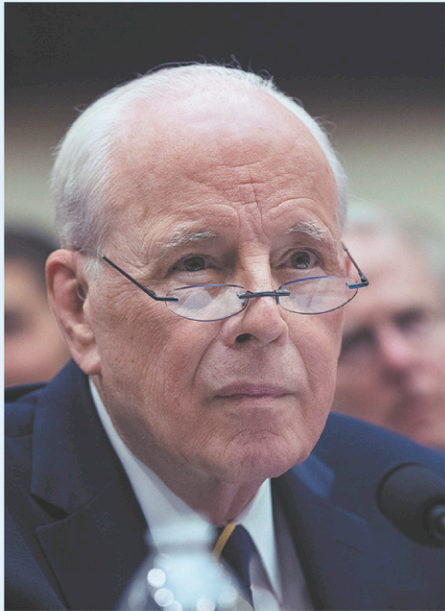


Boris Johnson

l'usage de cette drogue. Harcelé de questions à ce sujet au lancement de sa campagne, le candidat a dit « regretter » cette « erreur », et assuré qu'il croyait toujours en ses chances : « Je suis là pour gagner », a-t-il affirmé.

Boris Johnson de son côté a lancé un pavé dans la mare ce week-end en menaçant de ne pas payer la facture du Brexit — une somme évaluée entre 60 et 67 milliards de dollars — si l'UE n'acceptait pas de meilleures conditions de sortie pour son pays. M. Johnson prévoit aussi des baisses d'impôt, qui seraient en partie financées par l'argent mis de côté dans l'éventualité d'un Brexit sans accord, selon le *Daily Telegraph*.

EN BREF



John Dean, devant la commission judiciaire de la Chambre, lundi
MANUEL BALCE CENETA ASSOCIATED PRESS

Des « parallèles » entre Nixon et Trump, dit John Dean

WASHINGTON — L'ancien chef juriste de la Maison-Blanche et participant repenti au scandale du Watergate John Dean a affirmé lundi devant la commission judiciaire de la Chambre des représentants qu'il voyait des « parallèles remarquables » entre l'affaire qui a fait tomber Richard Nixon et les conclusions de l'enquête Mueller plombant la présidence de Donald Trump. Il était invité par les démocrates, qui multiplient les enquêtes parlementaires contre Donald Trump depuis la publication, en avril, du long rapport d'enquête du procureur spécial Robert Mueller sur l'ingérence russe dans la présidentielle de 2016.

Agence France-Presse

Inde : six hommes condamnés pour avoir violé et tué une fillette

La justice indienne a condamné lundi six hommes hindous à la suite du viol collectif et du meurtre d'une fillette musulmane l'an dernier, un fait divers au caractère communautariste qui avait ébranlé l'Inde. Le tribunal de Pathankot (Pendjab) a acquitté un septième accusé. Une procédure judiciaire distincte est en cours pour un huitième et dernier accusé. Trois des accusés ont été reconnus coupables de viol et de meurtre. Ils ont écopé de la prison à perpétuité. Les trois autres, condamnés pour avoir accepté des pots-de-vin et détruit des preuves au cours de l'enquête, ont été condamnés à cinq ans de prison.

Agence France-Presse

Iran : un correspondant du New York Times interdit de travailler

WASHINGTON — Le correspondant du *New York Times* à Téhéran, Thomas Erdbrink, ne peut plus travailler depuis que les autorités iraniennes lui ont retiré sa carte de presse en février, a révélé lundi le quotidien américain. De nationalité néerlandaise, Thomas Erdbrink travaille pour le NYT depuis 2012. Présent en Iran depuis 2001 et parfaitement bilingue, il est l'un des rares correspondants d'un média occidental de nationalité étrangère. Le ministère iranien des Affaires étrangères « a assuré plusieurs fois » que le journaliste récupérerait sa carte de presse, mais « n'a donné aucune explication », a expliqué le rédacteur en chef international du NYT, Michael Slackman.

Agence France-Presse

À LIRE



NATHAN DENETTE LA PRESSE CANADIENNE

Les **Raptors de Toronto** disputaient leur cinquième match contre les **Warriors de Golden State** lundi soir. Le compte rendu du match sur les plateformes numériques du *Devoir*.

EN BREF

Maria Sharapova effectuera son retour au jeu à l'Omnium de Majorque

MADRID — Maria Sharapova effectuera son retour à la compétition la semaine prochaine à l'Omnium de Majorque après avoir été à l'écart du jeu depuis janvier en raison d'une blessure à l'épaule droite. Les organisateurs du tournoi ont révélé que l'ancienne n° 1 mondiale avait accepté une invitation. Sharapova, âgée de 32 ans, n'a pas joué depuis qu'un problème à l'épaule l'a contrainte à déclarer forfait au tournoi de Saint-Petersbourg en janvier. Au mois de février, elle a subi une « légère procédure » dans l'espoir de régler le problème qui lui causait de la douleur depuis l'an dernier. La jeune Amanda Anisimova, âgée de 17 ans, qui a éliminé la tenante du titre, Simona Halep, et accédé aux demi-finales des Internationaux de France, sera également au tableau. L'Omnium de Majorque est dirigé par Toni Nadal, l'oncle et ancien entraîneur de Rafael Nadal.

Associated Press

MONDIAL FÉMININ

Le but de Buchanan fait la différence

Difficile victoire du Canada 1-0 contre le Cameroun en début de tournoi

NEIL DAVIDSON
À MONTPELLIER
LA PRESSE CANADIENNE

Le Canada a surmonté un peu de rouille de début de tournoi et une défense pugnace du Cameroun pour lancer sa Coupe du monde de football féminin par un gain difficilement obtenu de 1-0.

La défenseuse centrale Kadeisha Buchanan est venue à la rescousse du Canada, faisant dévier de la tête un corner dans le filet juste avant la mi-temps pour les Canadiennes, cinquièmes au classement de la FIFA.

Le soulagement était palpable dans le clan canadien, face aux Lionnes indomptables, classées 46^{es} au monde.

« Nous devons offrir de meilleures performances dans les deux prochaines rencontres, a déclaré l'attaquante Janine Beckie, qui a décoché le corner menant au but victorieux. Des adversaires de plus grande qualité s'en viennent. Mais donnons le mérite au Cameroun, elles ont joué un fort match. »

La milieu de terrain Sophie Schmidt a choisi de se concentrer sur le résultat final. « C'est certain que vous voulez bien jouer et gagner, mais nous avons les trois points, nous avons le jeu blanc. C'est très bien. »

La capitaine, Christine Sinclair, a aussi regardé la performance dans son ensemble. « Une fois que nous avons trouvé notre rythme, nous avons eu les meilleures occasions pour le reste du match. Ne restait qu'à voir si nous allions marquer ou pas et nous l'avons fait. »

L'histoire de la première demie a été que le Canada a tenté de jouer le ballon pendant que le Cameroun a tenté de l'arrêter. Les Africaines ont joué à cinq défenseuses formant une ligne derrière une milieu de terrain défensive quand le Canada avait le ballon. Le Cameroun souhaitait récupérer celui-ci, avant de tenter la longue passe à une attaquante en foulée.

À certains moments, les Canadiennes ont semblé à la recherche du jeu parfait alors qu'un tir au but aurait très bien fait l'affaire.

L'impasse a été dénouée à la 45^e minute, sur le corner de Beckie. Buchanan a traversé la surface comme un boulet de canon au deuxième poteau, puis s'est envolée pour rediriger le ballon de la tête. Après un bond, le ballon a frappé le haut du filet.

Il s'agit du quatrième but en 89 matchs pour Buchanan.

Même s'il a eu la possession du ballon 65 % du temps et qu'il a obtenu 10 corners contre quatre pour son adver-



Les Japonaises se heurtent au verrou argentin

Les Japonaises, titrées en 2011 et finalistes en 2015, ont raté leur entrée au Mondial féminin de football, tenues en échec 0-0 par une sélection argentine très solidaire, lundi à Paris.

L'équipe nipponne manque l'occasion de rejoindre l'Angleterre, victorieuse dimanche de l'Écosse 2-1, en tête du groupe D.

Pour l'Albiceleste, ce point glané face à l'une des équipes favorites du tournoi, est historique. C'est le premier qu'elle obtient en Coupe du monde. Une performance pour une équipe classée 37^e à la FIFA et qui manque cruellement de moyens et de notoriété, contrairement à son pendant masculin.

Illustration des difficultés de la sélection féminine argentine : elle n'a disputé aucun match pendant deux ans entre les étés 2015 et 2017. Arbitrée par la Française Stéphanie Frappart, assistée de Clément

saire, le Canada n'a dirigé que dix tirs au but contre quatre — quatre tirs cadrés contre un seul.

Le Canada fera maintenant 295 kilomètres vers le nord-est pour se rendre

Turpin à la vidéo, la rencontre s'est jouée dans un parc des Princes bien garni, en raison de la présence de nombreux partisans japonais.

Mais les spectateurs ont longtemps assisté à un match très fermé. Les Argentines, très regroupées en 4-5-1, ont bien contenu les mouvements offensifs japonais en première période.

Le match s'est un peu emballé en deuxième période, les Argentines réussissant même à cadrer une première frappe par Florencia Bonsegundo (70).

Les Japonaises ont eu beau pousser dans les dernières minutes, le verrou argentin, à l'image de la gardienne Vanina Correa, n'a pas sauté.

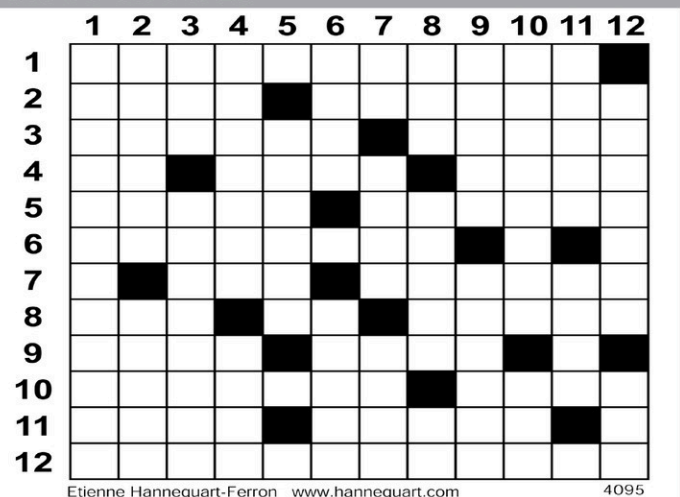
Les coéquipières de Saki Kumagai devront impérativement réagir face à l'Écosse, le 14 juin. Les Argentines, elles, défieront les Anglaises.

Agence France-Presse

La défenseuse centrale Kadeisha Buchanan est venue à la rescousse du Canada, faisant dévier de la tête un corner dans le filet juste avant la mi-temps.

CLAUDE PARIS
ASSOCIATED PRESS

MOTS CROISÉS



Etienne Hannequart-Ferron www.hannequart.com 4095

HORIZONTALEMENT

- Relief d'un lieu.
- A cours en Iran - Vagabondage.
- Applique - Sert à tirer une conclusion.
- Arrivé au monde - Piquant - Mis en terre.
- Tachés - Agir.
- Odeur forte.
- Nouveau - Monologue.
- Musique algérienne - Chrome - Embrouiller.
- Prise de lutte - Fils d'Adam.
- Détache des grains - Déesse de la famille.
- Nuancer - Lamellibranche.
- Hormone masculine.

- Algue gélatineuse.
- Crier comme les cervidés - Enlèvements.
- Argon - La totalité - Heureux.
- Pâturage - Récompense - Note.
- Association de marchands, au Moyen Âge - Faire communiquer.
- Insupportable - Service créé en 1943.
- Coupe le haut d'un végétal - Moitié d'une unité.
- Excéder - Patronne.

VERTICALEMENT

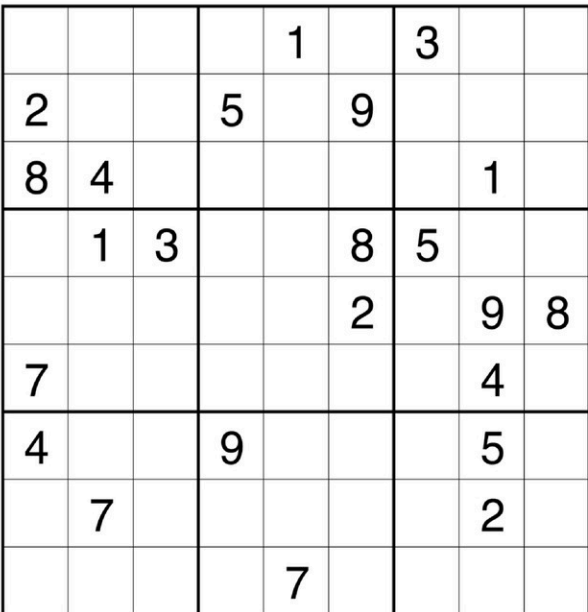
- Passent au travers.
- Merle - Végétal aquatique.
- Négation - Bandes étroites.
- Alcène - Rend les skis plus glissants.



SOLUTION DU DERNIER NUMÉRO 4094

SUDOKU

par Fabien Savary

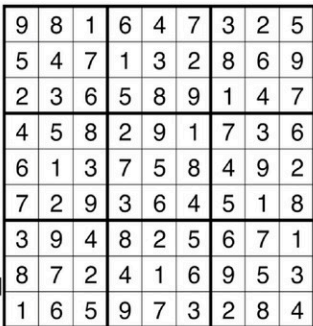


Niveau de difficulté : DIFFICILE

4231

Placez un chiffre de 1 à 9 dans chaque case vide. Chaque ligne, chaque colonne et chaque boîte 3x3 délimitée par un trait plus épais doivent contenir tous les chiffres de 1 à 9. Chaque chiffre apparaît donc une seule fois dans une ligne, dans une colonne et dans une boîte 3x3.

Solution du dernier numéro



4230

SUDOKU : le logiciel

10 000 sudokus inédits de 4 niveaux de difficulté par notre expert Fabien Savary

En exclusivité sur le site des Mordus

www.les-mordus.com

Canada	Auj.	Demain	Le Monde	Auj.	Demain
Edmonton	Var 21/13	Sol 25/14	Londres	Var 19/12	Ave 18/12
Moncton	Ave 23/10	Sol 21/10	Los Angeles	Var 29/20	Sol 28/17
Saint-Jean	Plu 18/10	Sol 20/10	Mexico	Var 26/13	Ave 27/14
Toronto	Sol 22/10	Sol 20/14	New York	Ora 26/14	Sol 23/16
Vancouver	Sol 24/15	Sol 25/16	Paris	Var 19/12	Ave 19/11
Winnipeg	Var 20/8	Sol 20/9	Tokyo	Var 21/16	Ave 23/16

Montréal
Aujourd'hui 19
Averses (pdp 60%).

Ce soir 10
Ciel dégagé.

Demain 23/14
Ensoleillé.

Judi 20/12
Averses (pdp 40%).

Vendredi 17/12
Faible pluie (pdp 70%).

Québec
Aujourd'hui 18
Pluie (pdp 90%).

Ce soir 9
Généralement dégagé.

Demain 22/11
Généralement ensoleillé.

Judi 23/11
Passages nuageux.

Vendredi 17/11
Pluie (pdp 70%).

Gatineau
Aujourd'hui 20
Ciel variable.

Ce soir 9
Généralement dégagé.

Demain 23/12
Ensoleillé.

Judi 18/11
Averses (pdp 40%).

Vendredi 17/10
Faible pluie (pdp 70%).

meteomedia.com/video

IMPRÉVISIBLE.
COMME PRÉVU !

DÉCOUVREZ-EN PLUS

EN BREF

2,8 millions pour la culture à Laval

Quelque 2,8 millions seront investis, en parts égales et durant deux ans, par le gouvernement du Québec et la Ville de Laval pour mettre en œuvre le premier Plan de développement culturel de la ville, dévoilé lundi soir. Par rapport à 2018, ceci double la somme consacrée à la culture par Québec et Laval. La ministre de la Culture, Nathalie Roy, estime que les fonds permettront de « favoriser la participation citoyenne et la mise en valeur du territoire ». Le Plan quinquennal découle d'un processus de consultation qui aura duré deux ans. Il prévoit différents axes d'intervention pour renforcer la pratique artistique professionnelle, l'éducation aux arts, la mise en valeur du patrimoine, etc. Une partie des fonds servira à mettre à niveau certains bâtiments culturels, dont le Musée Armand-Frappier.
Le Devoir

Christopher House quitte le Toronto Dance Theatre

Le chorégraphe Christopher House laissera dans un an son poste de directeur artistique du Toronto Dance Theatre, poste qu'il occupait depuis plus de 25 ans, a annoncé *The Star*. Il laissera la compagnie en bonne santé financière. D'ici là, il reprendra au printemps prochain son solo *I'll Crane for You*, signé par l'Américaine Deborah Hay, et verra aussi une de ses chorégraphies faire partie du programme *House Mix*. M. House entend continuer à danser après son départ. Le conseil d'administration du TDT annoncera bientôt les détails de la candidature pour le prochain directeur artistique.
Le Devoir

Hadestown et The Ferryman couronnées aux prix Tony

NEW YORK — *Hadestown*, comédie musicale librement inspirée de la mythologie grecque, et *The Ferryman*, pièce de théâtre sur le conflit en Irlande du Nord, ont été les grandes gagnantes des Tony Awards dimanche, les récompenses annuelles de Broadway. *Hadestown*, qui partait grande favorite de ces 73^{es} Tony avec 14 nominations, a obtenu 8 récompenses, dont celle de la meilleure comédie musicale. *The Ferryman*, pièce de Jez Butterworth créée à Londres en 2017, également parmi les favoris cette année avec 9 nominations, a gagné 4 Tony, dont celui de la meilleure pièce. Mise en scène par Sam Mendes — sacré meilleur metteur en scène —, elle raconte l'histoire tragique d'une disparition dans l'Irlande du Nord de 1981, en pleine grève de la faim du militant républicain Bobby Sands.
Agence France-Presse

Jonathan Charette, 40^e prix Émile-Nelligan

Ravissement à perpétuité (Le Noroît) a valu à Jonathan Charette le 40^e prix Émile-Nelligan. Remis lundi soir à la Grande Bibliothèque de Montréal, cette reconnaissance couronne chaque printemps depuis 1979 le recueil d'un poète de 35 ans ou moins. Cette année étaient aussi en lice *Casse-gueules* (Poètes de brousse), d'Émilie Turmel, et *Le pays volant* (Les Herbes rouges), de Daphnée Azoulay. Le jury, composé de José Acquelin, France Mongeau et présidé par Gérald Gaudet a aimé l'« idéalisme rare, emporté et assumé » de la poésie de M. Charette, qui propose ici « une genèse poétique de l'être telle qu'on n'en a pas vu depuis longtemps. » Le lauréat remporte une bourse de 7500 \$, les finalistes 500 \$.
Le Devoir

III MÉDIAS

La presse américaine accuse Google de s'enrichir grâce à elle

L'étude commandée par la News Media Alliance a été critiquée pour sa méthodologie

AGENCE FRANCE-PRESSE
À NEW YORK

L'association professionnelle de la presse américaine News Media Alliance accuse Google de générer, grâce à elle, plusieurs milliards de dollars de revenus sans rien lui reverser, selon une étude publiée lundi, dont la méthodologie a néanmoins été contestée par Google et plusieurs universitaires. L'étude, réalisée par le cabinet de conseil Keystone Strategy pour la News Media Alliance, rappelle notamment que « Google s'appuie de plus en plus sur l'actualité pour augmenter l'utilisation de ses produits par les consommateurs ». Le géant californien a notamment lancé Google News en 2006, pour présenter aux internautes les principales informations du jour, mais aussi « maintenir les consommateurs dans l'écosystème Google », indique l'étude. En 2015, Google a mis en place le système AMP (Accelerated Mobile Pages), logiciel qui permet aux articles de presse de s'afficher beaucoup plus rapidement sur un téléphone mobile. Filiale de Google, YouTube a pour sa part lancé une nouvelle interface pour faire apparaître des contenus liés à l'actualité dans son moteur de recherche. Au total, l'étude estime à 4,7 milliards de dollars le chiffre d'affaires généré par Google en 2018 grâce à des contenus mis en ligne par des médias d'information.

Crédibilité « sapée »

Google verse aux éditeurs une partie des revenus publicitaires qu'elle dégage des recherches qui mènent sur les sites d'information, mais la profession estime ce partage très insuffisant. La commission des Affaires judiciaires de la Chambre des représentants doit consacrer mardi une audition à la question des rapports entre la presse et les grandes plateformes Internet, notamment Google.



Le géant californien a lancé Google News en 2006, pour présenter aux internautes les principales informations du jour.
DREW ANGERER
GETTY IMAGES /
AGENCE FRANCE-PRESSE

« Ces calculs de coin de table sont inexacts, comme l'ont souligné plusieurs experts », a commenté lundi une porte-parole de Google. « L'essentiel des recherches liées à l'actualité ne produit pas de publicité. » « Chaque mois, Google News et Google Search [le moteur de recherche principal] génèrent dix milliards de clics vers des sites d'information, ce qui entraîne des abonnements et des revenus publicitaires », a-t-elle ajouté. « C'est un triste but contre son camp », a regretté, sur Twitter, Aron Pilhofer, professeur de journalisme à l'Université de Temple. « Car il y a probablement matière à une discussion sérieuse sur la disparité entre les revenus que génère

Google verse aux éditeurs une partie des revenus publicitaires qu'elle dégage des recherches qui mènent sur les sites d'information, mais la profession estime ce partage très insuffisant

Google grâce aux éditeurs et les revenus que les éditeurs dégagent de Google. » « Mais fabriquer des chiffres à des fins de lobbying pour favoriser l'adoption d'un texte de loi sape toute notre crédibilité », a-t-il ajouté.

AU CALENDRIER

L'ici et l'ailleurs à Quartiers danses

Plus de 50 performances donneront leurs couleurs au Festival Quartiers Danses, qui s'ouvrira avec le duo canado-suédois **Tentacle Tribe** et la chorégraphe de la relève **Pauline Gervais**. Carburant aux talents d'ici, la vitrine, spécialement friande de talents bien montréalais, mettra en vedette des habitués (dont **Kyra Jean Green**, **James Viveiros** et **Jane Mappin**), comme de jeunes peintures émergentes (parmi lesquelles **Charles-Alexis Desgagnés**, **Dorotea Saykaly** ou **Sarah Henley**). D'ailleurs, on ne voudra pas manquer le doublé de la Danoise **Lene Boel**, de passage à Montréal avec sa compagnie **Next Zone**, de même que la Polonaise **Hoteloko** ou la Française **Lève un peu les bras** qui mêle danse, acrobaties et franche camaraderie. Le tout finira avec le chorégraphe et danseur **Alex Neoral** et sa compagnie **Focus Cia De Dança**, qui débarquent à Montréal avec *Still Reich*, mais aussi avec une ode au compositeur Jean-Sébastien Bach, *Focus danse Bach*. Le festival offrira aussi des performances gratuites en contexte urbain, avec notamment **LAB 1**, un déambulateur dansé créé par la chorégraphe **Sandy Silva** et le collectif **[ZOGMA]**, ainsi que le travail de la chorégraphe autochtone **Barbara Kaneratonni Diabo**. Du 6 au 15 septembre, en divers lieux à Montréal.
Le Devoir



Tentacle Tribe
QUARTIERS DANSES

À LATÉLÉ

Notre choix ce soir

À tout japper

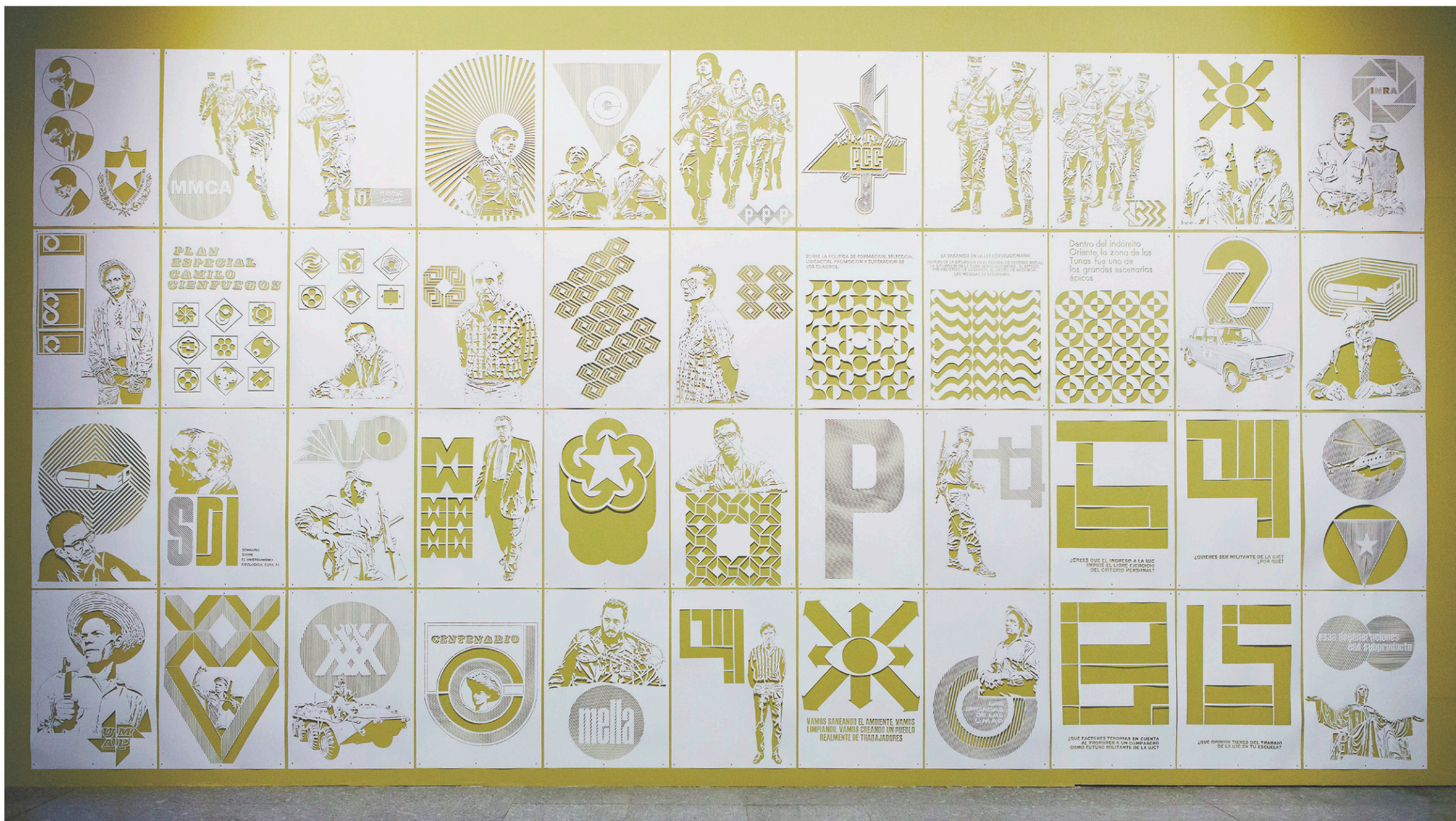
La vraie vedette de ce soir, c'est Eliot, un Jack Russell de 14 ans, qualifié par ses maîtres de « délinquant à retardement ». Tandis qu'Eliot apprendra à changer face aux stimuli, l'animateur et éducateur canin Jean Lessard parlera de cohabitation, de préjugés et de force de la mâchoire. On s'aime en chien, ICI Radio-Canada Télé, 19h30

Sons et action

Fait de style, d'humour et de vols de banque, *Baby Driver* débarque aujourd'hui sur Netflix. Le dernier film d'Edgar Wright, réalisateur britannique (*Shaun of the Dead*), est rythmé par une bande-son qui réunit Run the Jewels et les Modern Lovers. On aime. Baby Driver, en streaming sur Netflix

Natalia Wysocka

CANAUX	18h00	18h30	19h00	19h30	20h00	20h30	21h00	21h30	22h00	22h30	23h00	23h30	minuit
ICI RC Télé	Le Téléjournal avec Patrice Roy	Des squelettes	S'aime chien	Secret médical	Bonsoir bonsoir!	Le Téléjournal	Sports ex / 23h05 Révolte filles	0h05 Candice					
TVA	TVA nouvelles	Sucré Salé	Lâchés lousses	Beaux malaises	Complexe G	L'arme fatale	TVA nouvelles	22h35 Sucré	23h05 MILLE ET UNE FAÇONS DE MOURIR ...				
TQ	Passe-Partout	Cochon dingue	Conseils	Génial!	Point doc	House of Cards (v.f.)	House of Cards (v.f.)		Un chef à la cabane	Génial!			
V	Souper parfait	Rire et délire	Tout s'embellit	Les jeux fous d'Ellen	Tout s'embellit	Taxi payant	Le dernier navire		Rire et délire	911	NVL	Moment V	
ICI RDI	Le National	RDI économie	24/60	Les grands reportages	Le Téléjournal	Mordus de politique	Le National	Le National	24/60				
TV5	17h50 Champi..	Journal FR	Chiens et chats	Partir Autrement	en famille	Les Princes	Sexe autour du monde / Grèce	Profilage / Nouveau départ	Journal/ C à dire	Journal Afrique	C à vous		
D	Douanes	Douanes	Douanes	Cauchemar sur l'autoroute	Mini-maisons sur mesure	Idées grandeur	Idées grandeur	Idées grandeur	Idées grandeur	Flashpoint / Un témoin gênant	Cinéma		
VIE	Rénovateurs à l'entraînement	Maison jackpot	Luxe au bord	Orange Is the New Black	Code All Stars	Code G.	Diva de l'Au-Delà / Au placard	Mom (v.f.)	Filles fauchées	Hors d'ondes			
MAX	Chicago Med	Big Bang	Friends	Friends	Sans lendemain / Show devant	Code All Stars	Code G.	Diva de l'Au-Delà / Au placard	Mom (v.f.)	Filles fauchées	Hors d'ondes		
VRAK	Jérémie	Big Bang	Friends	Friends	Sans lendemain / Show devant	Code All Stars	Code G.	Diva de l'Au-Delà / Au placard	Mom (v.f.)	Filles fauchées	Hors d'ondes		
RDS	17h30 Le 5 à 7	Hockey 360°	Expédition extrême	FINA Plongeon	La loi et l'ordre: Crimes sexuels	Pawn Stars	Pawn Stars	Pawn Stars	Sports 30	Sports 30	Au 19e	Le PGA tour	
HISTORIA	Pawn Stars	Pawn Stars	Pawn Stars	Pawn Stars	Pawn Stars	Pawn Stars	Pawn Stars	Pawn Stars	Pawn Stars	Pawn Stars	AS de brocante		
ICI ARTV	17h30 Cormor..	Cormoran / Le cadeau	Quelle famille!	Cirque Alfonse	Guerre et paix	Notre vie / Soirée mémorable	Victoria / L'époux de la reine	Entrevues					
EXPLORA	Animo	S'aime chien	Créatures Australe	Pharmachien	Gros labo	Anomalies humaines	Alex+Tyler, éco	Recyclage	Les maîtres des éléments / Eau	Légendes			
SÉRIES+	La loi et l'ordre: Crimes sexuels	Crimes majeurs / Voeux sacrés	La loi et l'ordre: Crimes sexuels	Pénil en haute mer / Sur la glace	Vikings / Le Prisonnier	Ballers (v.f.)	Ballers (v.f.)	Silicon Valley	Silicon Valley	South Park			
Z	Face Off	Les Brown / Lutter ou s'envoler	Pénil en haute mer / Sur la glace	Vikings / Le Prisonnier	Ballers (v.f.)	Ballers (v.f.)	Silicon Valley	Silicon Valley	South Park				
sav-media	Survivre géants	18h50 Gardiste	Uranium	19h50 Gardiste	Saviez-vous	FutureMag	Génie d'ici	L'ère robots	En mouvement	22h50 Gardiste	Question santé	Question santé	Triade créative
EVASION	Bienvenue au camping	Cabane Canada	Cabane Canada	The Big Bang	NCIS / Crossing the Line	FBI / Cops and Robbers	Blood & Treasure	Press Your Luck	Blood & Treasure	Songland / Kelsea Ballerini	News	23h35 The Late Show	Cabane Canada
TFO	Maxi/ Mirette	S.O.S./ Métiers	Les sapiens	Top! Top!	ONFR+ / ONFR+ BRBR	MARIE REINE D'ECOSSE (2013)	Camille Rutherford.	23h10 Compte	VALLEY OF LOVE (V.F.) (2015)				
Cinépop	17h55 XANADU (1980)	Olivia Newton-John.	LE NOUVEAU KARATE KID (1994)	Pat Morita.	21h20 BRAQUAGE (2015)	Jeffrey Dean Morgan.	LA GARÇONNIERE (2017)	Domhnall Gleeson.	22h35 SUPER TROOPERS 2 (V.F.) (2018)				
SÉcran	16h50 LE FIDELE (2017)	19h05 DEBBIE	OCEAN 8 (2018)	Sandra Bullock.	Jurassic Fight Club (v.f.)	La vie rêvée de Gaspard	L'air du temps / Pays-Bas	SecretDesVilles					
Planète	Rochefort en baskets	Tout savoir...	Shuklaphanta	My Curious City	Montréal, mon amour	ART Impact	CityLife	My Curious City	Figures marq				
MATV	Mon auto	CityLife	514 Undisco.	Schitt's Creek	Schitt's Creek	Schitt's Creek	Winnipeg Comedy Festival	CBC News: The National	CBCNews	Interrupt	Coronation St.		
CBC	CBCNews	JFL: Gags	Schitt's Creek	Schitt's Creek	Schitt's Creek	Schitt's Creek	CAPTAIN AMERICA: THE WINTER SOLDIER (2014)	avec Scarlett Johansson, Chris Evans.	CTV National	News Montreal	0h05 Daily S.		
CTV	CTV News Montreal	eTalk	The Big Bang	Ent. Tonight	NCIS / Crossing the Line	FBI / Cops and Robbers	Blood & Treasure	Press Your Luck	Blood & Treasure	Songland / Kelsea Ballerini	News	23h35 The Late Show	
GBL	Global National	Global News	E.T. Canada	Ent. Tonight	NCIS / Crossing the Line	FBI / Cops and Robbers	Blood & Treasure	Press Your Luck	Blood & Treasure	Songland / Kelsea Ballerini	News	23h35 The Late Show	
ABC	News	News	Local 22 News	Inside Edition	The Bachelorette	NCIS / Crossing the Line	FBI / Cops and Robbers	Blood & Treasure	Songland / Kelsea Ballerini	News	23h35 The Late Show	23h35 The Tonight Show	
CBS	Channel 3 News at 6 p.m.	Evening News	Ent. Tonight	NCIS / Crossing the Line	FBI / Cops and Robbers	Blood & Treasure	Songland / Kelsea Ballerini	News	23h35 The Late Show	23h35 The Tonight Show			
NBC	6pm News	NBC News	Jeopardy!	Wheel Fortune	We'll Meet Again / Coming Out	American Experience / Stonewall	Uprising	Frontline / The Pension Gamble	Amanpour and Company				
PBS (33)	PBS NewsHour	Born to Explore	Yankee	Magic Moments: The Best of '50s Pop Music	HISTOIRE DE PEN (2001)	avec David Boutin, Emmanuel Auger.	Ciné tout court	D'ou n'ire à l'autre					
PBS (57)	News	Business	PBS NewsHour	Chez nous	AXIOS	Ice on Fire	21h35 Big Little Lies	22h35 Gentleman Jack	23h35 BOY IN THE ATTIC				
UNIS	Cochon dingue	Devenir adulte	Un vrai selfie	Chef nous	AXIOS	Ice on Fire	21h35 Big Little Lies	22h35 Gentleman Jack	23h35 BOY IN THE ATTIC				
HBO1	17h55 BOY IN THE ATTIC (2016)	Abbie Cobb.	AXIOS	Ice on Fire	21h35 Big Little Lies	22h35 Gentleman Jack	23h35 BOY IN THE ATTIC						
AddikTV	LE SAMARITAIN (2011)	avec Luke Kirby, Samuel L. Jackson.	Recherché / Le chasseur	Flash	The Walking Dead (v.f.)	Nation Z / Casino royal	Sans regret						
TVA Sports	17h00 JIC	LMB Baseball / Mets de New York c. Yankees de New York (D)	D.Morissette	22h45 TVA sp.	23h15 Dans le ring								
06/11	18h00	18h30	19h00	19h30	20h00	20h30	21h00	21h30	22h00	22h30	23h00	23h30	minuit

Hamlet Lavastida, *Iconocracia*, 2015

MONTRÉAL - HABANA

III ARTS VISUELS

L'après-Castro s'expose à Montréal

Huit artistes et collectifs cubains défient les fantômes d'hier en présentant des démarches artistiques émancipatrices

JÉRÔME DELGADO
COLLABORATEUR
LE DEVOIR

Depuis l'ère de Trudeau père et des felquistes, suivie par des années de tourisme et, à l'occasion, des projets culturels — l'exposition *iCuba!* du Musée des beaux-arts de Montréal, en 2008 —, le Québec a toujours eu un œil sur l'île jadis castriste.

Il n'y a donc pas de grande surprise à voir surgir une série d'expositions à Montréal mettant en vedette des artistes cubains. L'ampleur de la chose (huit centres montréalais concernés, quatre cubains) a cependant quelque chose d'inusité. Surtout, elle permet de constater que l'après-Castro n'a pas mis fin au cynisme.

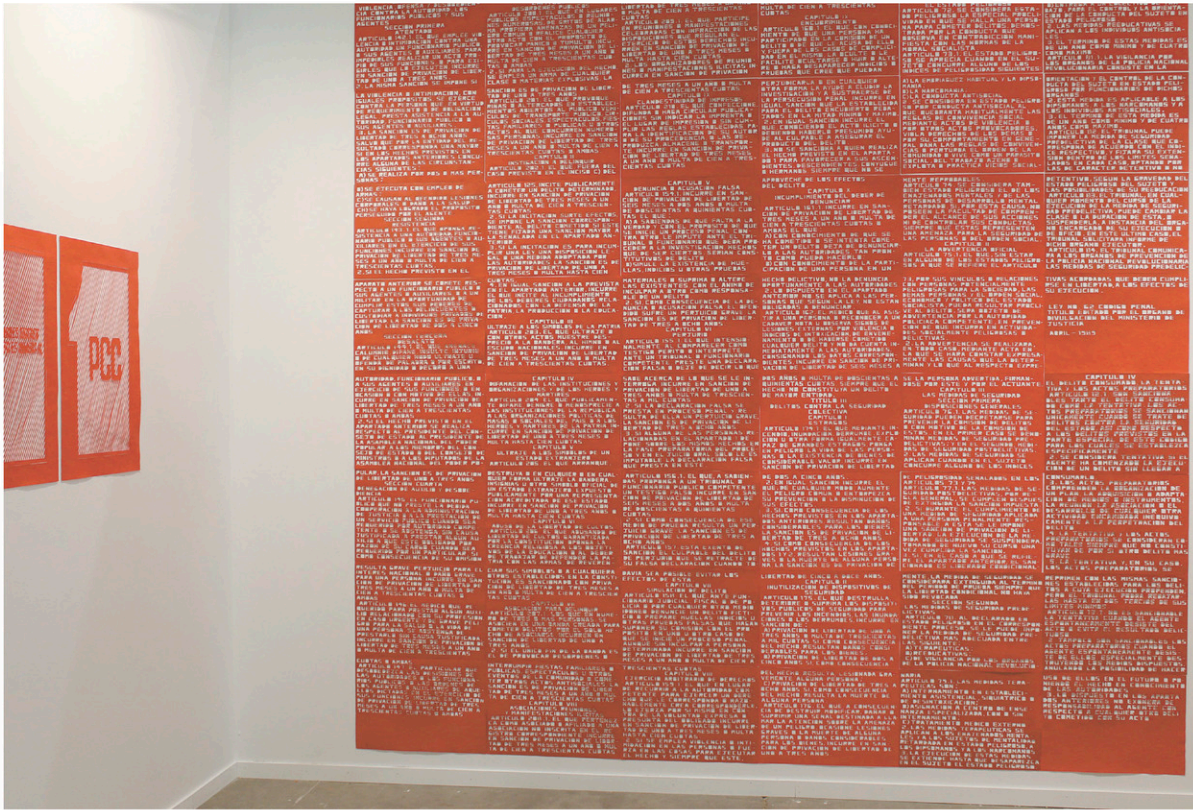
Sorte de mini-festival, *Montréal ~ Habana : Rencontres en art actuel / Encuentros de arte contemporáneo* est le point culminant d'une entente signée en 2011 par des milieux culturels de deux villes. Des artistes et commissaires cubains ont déjà été de passage ici dans ce cadre, mais jamais de manière aussi groupée.

En cours depuis mai dans trois centres d'artistes, les expositions de cet événement en deux temps — le second prendra place à l'automne à La Havane — offrent un beau survol de l'art cubain. La chose n'a certes rien à voir avec l'ampleur de l'exposition *iCuba!*, mais celle-ci date déjà : il y a 11 ans, le pays était encore sous le joug de son « *líder máximo* ».

Les langues se sont-elles déliées ? À entendre les enfants rêver de métiers bien payés, voire de devenir délinquant ou dictateur — dans *La edad de oro* (2012), de Javier Castro —, on pourrait le croire. Tournée dans la rue, cette vidéo aux airs de vox pop n'annonce pas nécessairement un avenir radieux. Les fantômes du régime castriste demeurent présents, mais les artistes n'ont pas peur de les affronter.

Le centre Clark (5455, avenue de Gaspé) accueille Hamlet Lavastida, dont la pratique du dessin, du papier coupé et du graffiti a des airs de manifeste politique contre l'oubli. Cet « anthropologue du mensonge », comme le qualifie une des commissaires havanaïses, s'approprie des textes dits « sacrés » du Parti communiste cubain.

L'exposition *Manuel minimal pour lire un alphabet prolétaire* s'impose par son programme, à la fois voyage dans le temps et exercice dans l'ici et le



Il n'y a pas de grande surprise à voir surgir une série d'expositions à Montréal mettant en vedette des artistes cubains. L'ampleur de la chose (huit centres montréalais concernés, quatre cubains) a cependant quelque chose d'inusité.

maintenant. L'artiste reproduit mot à mot, un caractère à la fois (espaces compris), des archives dignes d'un dogme, au moment où les *fake news* animent la vie politique des États-Unis, l'ennemi voisin.

La lecture éprouvante de ces œuvres murales nous plonge dans une étrange sensation. Le mensonge est une cruelle vérité, éternelle et universelle. À travers ce travail monstre de défrichage et de retranscription transpire la dure réalité de son auteur, la pénurie de matériel artis-

En haut :
Hamlet Lavastida,
Los hombres mueren, 2010.
À gauche :
Arianna Contino et
Alex Hernández,
Aliento, 2017.
MONTRÉAL - HABANA

Montréal - Habana :
Rencontres en art actuel / Encuentros de arte contemporáneo
À la Galerie B-312, au centre Clark et à La Centrale / Galerie Powerhouse, jusqu'au 22 juin.

tique : une de ses séries est exposée même si elle n'a pas pu être terminée.

Objet de censure

À La Centrale (4296, boulevard Saint-Laurent), *À qui de droit*, la moins spectaculaire des rencontres *Montréal ~ Habana*, se penche sur le thème de l'invisibilité de l'art. En d'autres mots, les cinq propositions réunies concernent des cas d'œuvres non reconnues, soit par l'establishment, soit par l'État.

Avec l'installation *Todas las intrusas*, le collectif Celia + Yunio défie la censure du ministère de la Culture cubain. L'œuvre reproduit notamment une conversation en ligne, dont le contenu de sexualité explicite contrevient à une loi de 2018. Cuba vit encore sous une surveillance propre à la chasse aux sorcières.

La galerie B-312 (372, rue Sainte-Catherine Ouest) présente pour sa part plusieurs œuvres à connotation géopolitique, signées soit par Arianna Contino, soit par Alex Hernández, soit par les deux, en duo. Dépouillé et concis, à la manière d'un projet de design graphique, l'ensemble respire un cynisme à l'égard de tout ce qui est officiel, répété comme une grande vérité immuable et incontournable.

Dans la série de papiers découpés *Militancia estética* (2014-2018), les statistiques sur les inégalités mondiales sont interprétées par des graphiques inusités, presque indéchiffrables. Dans *Exode des cerveaux parmi les émigrants cubains*, par exemple, c'est à une composition en boîtiers et en cercles qu'on a affaire — on dirait un Jean Tinguely en deux dimensions.

Le monde est malléable, disent les deux artistes. Il varie au gré des époques, de l'influence des organisations internationales et c'est ce qui est traduit dans une œuvre « en caoutchouc mousse extensible », intitulée *Expansión* (2017). Cette représentation du globe, ici aplatie, aligne les pays du monde un à la suite l'autre. Chaque territoire est différent, unique, mais la forme peut être modifiée « en tirant simplement l'une [des] extrémités ».

Ceux qui ont raté la diffusion de *L'âge d'or de l'art vidéo à Cuba* dans le confort de la Cinémathèque québécoise peuvent se rattraper à B-312, qui en assure la diffusion en continu, dans sa petite salle. Le programme de 84 minutes réunit dix-huit œuvres, dont le vox pop de Javier Castro cité plus haut. Des artistes phares de l'art contemporain cubain, tels que Carlos Garaicoa, Glenda León ou José Ángel Toirac, en font partie.